

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

56 ème ANNÉE - NUMÉRO 793

31 MAI 2002 - 150 Francs CFA

INTERNET : UN NOUVEL «ESPACE» POUR ANNONCER L'ÉVANGILE DANS LE MONDE

À L'ÉCOUTE ...



... DU PAPE

À l'occasion de la XXXVI^{ème} Journée mondiale des Communications sociales, célébrée le 12 mai dernier sur le thème «Internet : un nouveau carrefour pour l'annonce de

l'Évangile», le pape Jean-Paul II a adressé son message de circonstance.

Dans son message, Jean-Paul II souligne que l'Église est «déterminée» à utiliser cet instrument, mettant toutefois en garde contre les dérives qu'il comporte.

«L'Église a dû franchir de nombreux tournants culturels», écrit Jean-Paul II dès le début de son message. Il souligne ainsi l'implication de celle-ci dans le «cyberespace» créé par l'arrivée d'Internet. Pour le pape, c'est une «exhortation» à utiliser «avec réalisme et confiance» son «potentiel» pour l'évangélisation. Il met toutefois en garde contre «les façons dégradantes et nuisibles dont est utilisé Internet», appelant à la responsabilité des autorités publiques pour que cet instrument ne devienne pas «une source de dangers». L'aspect négatif de ce nouveau moyen de communication, explique Jean-Paul II, c'est que même si «Internet offre d'importantes

(Lire la suite à la page 9)

UNE RÉALITÉ : L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE LES RAISONS... MAIS...

Très prochainement, l'énergie électrique sera payée à un prix plus élevé par les utilisateurs au Bénin. Il n'y a plus de doute. La décision est prise. Elle se repose sur les difficultés que rencontre la Communauté électrique du Bénin (CEB) qui a, sur les territoires togolais et béninois, le monopole de la production et du transport de l'énergie électrique.

DE GRANDS DÉFICITS

Selon la CEB, depuis la dévaluation du F CFA intervenue en janvier 1994, les activités de la CEB se sont en général soldées par des déficits résultant essentiellement de l'application partielle du réajustement tarifaire (38 F CFA/Kwh pour les sociétés de distribution et 40 F CFA par Kwh pour les sociétés industrielles alors que l'étude tarifaire sous-tendait 46 F CFA/Kwh). Cette situation s'est aggravée avec la hausse du cours du dollar qui n'a fait que renchérir les coûts d'importation de l'énergie de la

Volta River Authority (VRA) du Ghana et l'accroissement des charges financières des emprunts libellés en devises et contractés par la CEB pour financer ses investissements. À tout cela, s'ajoute la hausse du prix du pétrole qui a entraîné l'augmentation des coûts de production des turbines à gaz.

Déjà, lors de la mise en service de ces turbines à gaz, le jet A1 coûtait 87 F CFA le litre alors qu'en octobre 2000, le jet était passé à 291 F CFA le litre. Bien qu'actuellement il se situe autour de 238 F CFA le litre, la part en devises des charges de la CEB a atteint 65%.

EXIGENCE DES BAILLEURS DE FONDS

C'est dans ces conditions que, pour répondre aux besoins en énergie électrique des populations du Bénin et du Togo,

(Lire la suite à la page 12)

« LES PARTIS POLITIQUES ONT UNE LOURDE RESPONSABILITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU BÉNIN »

nous déclare Monsieur Charles Yaovi Djèrkpo au cours d'une interview exclusive

Bon an mal an le processus démocratique en cours au Bénin depuis l'historique Conférence des Forces vives de la nation de février 1990 fait son petit bonhomme de chemin. Douze années donc d'expérience démocratique jonchées de péripéties diverses mais, aussi et surtout chargées d'espoir qui culmineront en décembre 2002 par l'organisation des élections communales et municipales.

Dans une interview exclusive qu'il a bien voulu nous accorder, monsieur Charles Yaovi Djèrkpo, ancien député et président de la commission électorale nationale autonome 2001 (CENA 2001) fait ici le point sur la situation politique, économique et sociale du Bénin.

«La Croix du Bénin» : Monsieur Charles Yaovi Djèrkpo, ancien député et président de la Commission électorale nationale autonome 2001 (CENA 2001), vous êtes aussi un observateur attentif de la situation politique, économique et sociale du Bénin.

Avec le recul, quel est votre regard sur l'évolution actuelle du processus démocratique au Bénin?

Monsieur Charles Yaovi Djèrkpo : Je suis de nature optimiste et j'invite tous mes compatriotes à être aussi optimistes.

Depuis 1990, nous avons opté pour la démocratie avec une Constitution et des institutions de contre-pouvoir. Je souhaite que ces dernières fonctionnent bien. Car la démocratie n'est jamais définitivement acquise. C'est un processus. Et comme j'aime à le dire souvent, la démocratie est comme un chemin qu'on ouvre à travers la forêt des ambitions humaines, des tendances naturelles de l'homme à amasser des biens, à dominer son voisin. C'est donc à travers cette forêt des passions et des ambitions que le chemin démocratique s'ouvre, grâce à l'effort des hommes de bonne volonté. Et une fois, ce chemin ouvert, il ne faut pas dormir sur ses lauriers; il

faut rester vigilant pour le revisiter assez souvent, pour le sarcler, le désherber, l'entretenir afin de le rendre praticable, à tous moments.

Ceci m'amène à dire que notre démocratie, à travers la mise en place des institutions de contre-pouvoir et l'application des lois organiques déterminant la composition et le fonctionnement de celles-ci, a toujours été menacée.

Mais il y a également eu le sursaut patriotique des citoyens de bonne volonté pour ramener la balle au centre. Vaillemon, nous sommes sur le droit chemin démocratique.

Je peux citer en exemple la mise en place même des institutions de contre-pouvoir. Le pouvoir n'a jamais voulu de contre-pouvoir, vous le savez. C'est ce qui explique d'ailleurs que, même depuis les années 60, on n'a jamais voulu installer une Chambre constitutionnelle. Bien que les textes l'aient prévus, cette Chambre n'a, à aucun moment, été opérationnelle. Heureusement, la Constitution du 11 décembre 1990 a prévu la création d'une Cour autonome chargée du contrôle de la constitutionnalité des lois et des actes administratifs. Et, faut-il le rappeler, l'installation de cette Cour a connu beaucoup de difficultés.

L'installation des institutions de contre-pouvoir a toujours été obtenue au prix de lutte. Et c'est comme cela pour les libertés démocratiques aussi. Il faut les arracher. Rappelez-vous tous les atermoiements sur la loi portant démonopolisation de l'espace audiovisuel.

Cela dit, aujourd'hui, quand je jette un regard rétrospectif sur notre vécu depuis 12 ans, on n'est pas pire lotti qu'hier. Au contraire, on a fait du chemin, on progresse; nous avons un bilan à présenter. Il y a du positif parce que nos institutions fonctionnent et cela mieux que dans bon nombre de pays de la sous-région.

Je crois qu'il y a une chose qu'il faut éviter: trouver du négatif partout. Je ne sais pas si la presse en prend conscience. Il n'y a même pas de quoi s'étonner du

(Lire la suite en pages 6 et 7)



M. Charles Yaovi Djèrkpo

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

BÉNIN : LA VIOLENCE MONTE À L'ÉCOLE

Dans les collèges et lycées du Bénin, on assiste à une recrudescence de la violence des élèves envers leurs professeurs. L'autorité des enseignants, déconsidérés et peu formés à la pédagogie, s'est considérablement affaiblie.

Un conseil de discipline a proposé, le 24 avril dernier, l'exclusion définitive d'un élève de 20 ans, en classe de première au lycée technique Coulbaly de Cotonou. « Je dispensais le cours lorsqu'il était entré en classe et s'est dirigé vers moi déclarant qu'il voudrait me dire quelque chose. Le temps de lui demander ce qu'il voulait il m'a envoyé un coup de poing à la lèvre inférieure. Avant que je puisse réagir, les autres élèves se sont rués vers moi pour m'empêcher de le corriger », témoigne l'enseignant agressé. Onze jours plus tôt, le professeur avait giflé l'élève pour refus d'obtempérer. Selon Ayoub Amadou, le proviseur de l'établissement qui n'a pas voulu en dire plus, « le lycée est connu de tout le monde comme un foyer incandescent ».

Cet incident n'est que le plus récent parmi tous ceux enregistrés depuis le début de cette année. Moins d'une semaine avant, un lycéen dit « malade mental » n'a pas hésité à frapper un surveillant qui l'aurait traité d'« impoli ». Au Collège d'enseignement général Dantokpa à Cotonou, « un professeur qui voulait donner des coups à un élève lui a demandé de prendre un bâton. Mais c'est l'élève qui, en le lui remettant, a asséné un coup de bâton à l'enseignant », raconte Emmanuel Dimon, le directeur. Propos déplacés ou insolents, gifles, bastonnades et autres agressions physiques : les actes de violence se multiplient ces dernières années dans les collèges et lycées des villes du Bénin, un phénomène très rare en milieu rural.

Parents complices. « L'indiscipline est inhérente au système éducatif. Mais aujourd'hui, avec tous les mauvais gestes que les enfants observent dans les différents feuilletons et films à la télévision et au cinéma, les élèves ne respectent plus. Ils n'aiment pas que les enseignants les rappellent à l'ordre parce qu'ils se disent qu'ils n'ont de leçon à recevoir de personne », commente Ambroise Bonou, un surveillant du Collège privé de la Concorde, à Cotonou. L'éducation à la maison est également en cause. « Aujourd'hui, beaucoup d'enfants évoluent sous un régime monoparental. Ils manquent très souvent d'éducation puisqu'il y a du laisser-aller », estime,

désabusée, Joséphine Paraiso, professeur d'anglais au lycée technique Coulbaly. « Un élève qui vient à l'école avec la voiture de ses parents et fait le tour des bistrotis de Cotonou accompagné de ses camarades de classe ne peut jamais respecter », appuie Ambroise Bonou.

Le comportement des élèves est parfois favorisé par l'attitude des familles. Lorsque leurs enfants sont renvoyés pour indiscipline, certains parents, invités au collège, ne se donnent même pas la peine de se déplacer. D'autres y vont pour prendre fait et cause pour leurs enfants ou leurs changements d'établissement. Par crainte de « perdre » des élèves, certains responsables de collèges s'inclinent devant les actes irrévérencieux ou violents « il est implicitement demandé à l'enseignant de s'adapter au comportement des élèves. Le professeur n'est pas considéré comme un éducateur mais seulement comme un enseignant », note Christophe Wilfrido Ayibatin, professeur certifié d'espagnol à Cotonou. Respect et pédagogie. Parallèlement, l'autorité des enseignants s'est affaiblie ces dernières années. Emmanuel Dimon, proche de la retraite, se rappelle ses débuts de carrière : « Dans les années 70 et 80, le maître ou le professeur était une autorité morale très crainte, un modèle, mais aujourd'hui tout a changé ». Leur image s'est considérablement détériorée. La plupart sont mal payés. Dans le secteur public, le salaire moyen d'un professeur de collège ou de lycée se situe autour de 125 000 F cfa (190 euros) alors qu'il varie de 70 000 à 130 000 F cfa (107 à 198 euros) dans le privé. Ces niveaux de rémunération, nettement en deçà du coût de la vie, ne permettent pas aux enseignants d'avoir une apparence qui inspire le respect aux jeunes.

Les professeurs ont également une part de responsabilité dans la situation actuelle, soutiennent les élèves. « Quand le professeur a des écarts de langage vis-à-vis des élèves, on ne peut pas le considérer », estime une élève de classe terminale. « Les professeurs aussi exagèrent. Ils nous maltraitent. On ne dirait pas qu'ils sont des éducateurs », se plaint une autre. « La plupart d'entre nous ignorent la pédagogie », confesse Salomon Amihwèdè, enseignant à Cotonou. L'école normale supérieure, qui formait les professeurs des collèges, est fermée depuis une dizaine d'années. Sous la pression des bailleurs de fonds.

Grâce Victoire Oussa
Syfia International



IN MEMORIAM !

« L'Amour, c'est la croix. Et c'est se perdre avec Jésus »



Pierre Assani Egunufobi Dominique ABOU COCO

Cette grave pensée, relevée sur l'építaphe d'une tombe dans un petit cimetière, traduit à coup sûr le sentiment de tous ceux qui ont vu Pierre Dominique Coco souffrant et cloué sur son lit d'hôpital ou appris sa mort subite. Ils ont été assurément désespérés.

Cherchant comme son homonyme Pierre à répondre ou à approfondir la réponse à la question de Jésus : qui dit-on que je suis ? Pierre Dominique Coco a choisi en ce temps de Pentecôte, d'apporter sa réponse franche et précise, à Dieu, Père, Fils et Esprit Saint.

Pierre le fit avec l'humilité qui le caractérise, mais aussi avec enthousiasme « ce dieu intérieur qui mène à tout » surtout au Créateur.

Admis au Centre national hospitalier et universitaire « Hubert Maga » (CNHU) quelques jours après la commémoration de la Pâque, Pierre Dominique Coco est entré dans la lumière éternelle de Pentecôte le lundi 20 mai 2002, alors qu'il recevait l'extrême onction.

Ses derniers jours sur cette terre n'ont été que souffrance et espérance. Oh ! que sa charge de ministre extraordinaire de l'Eucharistie le passionnait tant ! Partout et toujours prêt à servir, ancien directeur du Centre panafricain de formation coopérative (actuel ISPEC), il séduisait tous ceux qui le côtoyaient. Avec amour, il préparait et donnait ses cours à l'ICAF comme à l'INMES.

Puisse l'Esprit de Pentecôte faire que toutes les larmes versées à l'occasion et après les obsèques de Pierre Dominique Coco ressemblent à celles de Jésus (en Jn 11, 35) : larmes de vie, larmes superbes, hymne d'Amour.

Pour tous ceux qui l'ont connu, sa vie fut comme une sorte d'offrande, dans une grande discrétion.

« Si c'est la foi même qui est Dieu » (Alain), Pierre qui avait la foi, était sans aucun doute un croyant.

Si « la foi est une espérance tragique » (Françoise Giroud), celle de Pierre n'avait pas besoin de preuves, s'étant, dans le silence et la confiance, contentée d'épreuves. Ces adversités ont certes ébranlé son ardeur mais n'ont pas pu l'affaiblir ou la ternir. Mieux, elles ont nourri son espérance car il avait découvert qu'elle est la plus grande et la plus difficile victoire qu'un homme puisse remporter sur soi-même (Georges Bernanos) et que « la moelle la plus exquise est dans l'os le plus dur » (Hafiz).

Que donc ces œuvres et surtout sa grande générosité le précèdent et que nos humbles et ferventes prières l'accompagnent.

Collaborateur infatigable du journal « La Croix du Bénin », Pierre Dominique Coco n'a jamais marchandé sa collaboration.

L'Équipe de la Rédaction et tout le personnel de l'Imprimerie Notre-Dame présentent à sa femme, ses enfants et toute sa famille, leurs condoléances attristées.

La rédaction

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION
DU GOUVERNEMENT DANS LES
DEUX DÉPARTEMENTS

Le ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, M. Luc Gnacadja, a procédé lundi 27 mai à Natitingou, à la présentation du programme d'action du gouvernement (PAG) et du plan stratégique 2002-2006 de son ministère au niveau de l'Atacora et de la Donga devant les autorités politico-administratives.

Exposant les orientations stratégiques et projets pour 2002 à 2006 dans l'Atacora et la Donga, le ministre Luc Gnacadja, a déclaré que son ministère est intervenu en 2001 dans les deux départements pour un montant d'environ 835,65 millions, et 906 millions pour l'année en cours, soit 1741,65 millions de francs CFA, en dehors des 1,27 milliard de CFA investis pour les travaux de pavage et d'assainissement à Natitingou en 1999 et 2000.

Ces investissements, a ajouté le ministre Gnacadja ont servi également à financer plusieurs travaux de pavage et d'assainissement à Djougou, Kouandé, Natitingou, Ouaké, Bassila, Boukimbé et Tanguéta dans les domaines de programmes d'urgence de voirie et d'assainissement, d'actualisation du plan directeur d'urbanisme, d'études d'assainissement des villes, des micro-projets dans le cadre des plans municipaux d'action environnementale (PMAE), ainsi que des travaux de lutte contre la désertification dans les zones fortement touchées par la désertification.

Par ailleurs, un projet avec la coopération allemande, dénommé «Fonds d'infrastructures pour villes secondaires», conçu à l'image du Programme de gestion urbaine décentralisée (PGUD), d'un montant global de 3,5 milliards de francs CFA, demarrera en 2003 dans quatre centres urbains dont Natitingou, dans le cadre du développement intégré, a souligné le ministre.

Le Fonds vise à contribuer au renforcement de la capacité d'autogestion des communes dans le cadre du processus de décentralisation en cours au Bénin. Un projet de développement intégré de la ville de Djougou est en cours de préparation avec le ministère des finances et de l'économie à travers des négociations avec la BOAD pour un montant de près de 5 milliards de francs CFA.

ATLANTIQUE - LITTORAL

BIENTÔT UNE STATION
BALNÉAIRE POUR LA PROMOTION
DU TOURISME

Une station balnéaire sera construite dans un proche avenir le long de la route des pêches, zone située après l'aéroport de Cotonou en direction du village Dégoué, à 5 km environ de Djéghadji, circonscription urbaine de Ouidah. On est en présence d'un projet économiquement porteur dans la mesure où le secteur du tourisme est l'une des trois premières sources de devises étrangères pour notre pays le Bénin. Il ne tient alors qu'au ministère du tourisme et de l'artisanat qui en est le promoteur, de prendre les dispositions utiles pour en faire un véritable instrument permettant d'élever le Bénin au rang des destinations-phares en matière de tourisme dans la sous-région et dans le monde. La zone qui accueillera l'infrastructure mesure 200 m de large sur une longueur totale de 32 km. Elle est déclarée zone touristique et exemptée de toute transaction domaniale. L'étude de faisabilité dudit projet est en cours. L'équipe technique qui s'y attèle travaille sous la direction d'un opérateur privé béninois.

Pour ce faire, le gouvernement entend viabiliser entièrement la zone avant le démarrage des travaux de construction. Ainsi, l'électrification, l'adduction d'eau, l'ouverture des voies d'accès au site seront à la charge de l'État. La station balnéaire sera constituée d'infrastructure hôtelière, de restaurants et assimilés qui respecteront un modèle et une architecture conçus par l'État. La réalisation de ce projet permettra au Bénin, de jouir pleinement de ses atouts touristiques et d'en tirer le maximum de profit, a laissé entendre M. Amos Elégbe, ministre de la culture, du tourisme et de l'artisanat au cours d'une séance de sensibilisation sur ledit projet. Cette séance s'est tenue en présence du préfet de l'Atlantique et du Littoral, des élus locaux, des associations de développement des localités riveraines de la zone ciblée.

BORGOU-ALIBORI

LA GAANI POUR LE
DÉVELOPPEMENT DU TOURISME
CULTUREL

L'édition 2002 de la fête de la GAANI a été célébrée le samedi 25 mai dernier dans la sous-préfecture de Nikki, en présence des autorités politico-administratives du département, du ministre d'État, Bruno Amoussou, des ministres de la fonction publique, Ousmane Batoko, des travaux publics, Sourou Atin, de la culture, Amos Elégbe et de plusieurs députés de l'Assemblée nationale.

Dès leur arrivée en terre sacrée des Batombu, les officiels se sont rendus au musée de Danri où le président de l'Association de développement «Su Tu Dérà» de Nikki, Mama Sika Seidou, a présenté quelques doléances au nom des populations: l'achèvement de la maison de la GAANI, le bitumage de la route Tchikandou-N'Dali, la mise en place de nouvelles structures de formation des jeunes ainsi que de nouvelles infrastructures dans le cadre de la décentralisation.

Le musée de Danri a été ensuite visité par la délégation officielle sous la conduite de Mme Mikponhoué, guide touristique et du directeur du patrimoine culturel, M. Zaneran Zinsou. Ainsi, tour à tour, les officiels ont parcouru les salles d'audience, celle des présents ainsi que la salle des grandes décisions, des conférences, etc. La chambre à coucher du roi a suscité beaucoup de curiosité ainsi que la salle des objets collectés où sont entreposés les attributs des différents rois, les attributs de leur pouvoir.

L'hôpital Sounon Sero avec son laboratoire entièrement renoué et équipé, a été visité par la délégation officielle qui a assisté dans la cour du palais royal à la sortie du roi Sero Kora, de la reine-mère Gnon Kogui et à la présentation des dignitaires devant les tambours sacrés.

MONO - COUFFO

TRAFFIC DES ENFANTS :
DES COMITÉS DE LUTTE
LOCAUX SONT INSTALLÉS

Une équipe de sensibilisation sur la migration et le trafic des enfants, conduite par Mme Geneviève Ogoussan, directrice adjointe de la famille, de l'enfance et de l'adolescence, a récemment sillonné, les six communes de Houéyogbé.

Pendant son séjour dans la sous-préfecture, l'équipe de Mme Ogoussan a installé dans les villages touchés par la campagne de sensibilisation, des comités locaux de lutte contre le trafic des enfants. Lesdits comités comprennent notamment les chefs de village, des notables, des jeunes et des femmes.

Au niveau sous-préfectoral, ce comité qui dirige le sous-préfet est composé de 7 membres dont le commandant de la brigade de gendarmerie, le responsable du centre de promotion sociale, le chef de la circonscription scolaire, le médecin-chef, le responsable du développement rural et le coordonnateur de l'alphabetisation.

Au cours des différentes rencontres, les populations ont fait des témoignages confirmant l'existence de la migration et du trafic des enfants. Elles ont souligné les conséquences néfastes de ce fléau dans lequel s'illustrent certaines sous-préfectures du Mono-Couffo à savoir Lalo, Djakotomey, Dogbo, Bopa et Houéyogbé.

Du 20 au 25 mai dernier, l'équipe de sensibilisation sur la migration et le trafic des enfants s'est rendue dans la sous-préfecture de Djakotomey.

OUÉMÉ - PLATEAU

UNE DÉLÉGATION
GOUVERNEMENTALE SUR LE SITE
DE LA ZONE FRANCHISE
INDUSTRIELLE DE SÈMÉ-PODJI

La zone franche industrielle de Sémé-Podji se dessine progressivement sur le terrain. On en veut pour preuve, l'état d'avancement et le niveau appréciable des travaux sur le site devant abriter ladite zone franche industrielle. C'est en tout cas, le constat rassurant fait sur place lundi dernier, par une délégation ministérielle dirigée par M. Bruno Amoussou, ministre d'État chargé de la coordination de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement.

D'une superficie de 200 ha à viabiliser entièrement dont une portion de 77 ha défrichée qui a été visitée par la délégation. Celle-ci comprenait trois autres membres du gouvernement (MM. Lazare Séhouéto de l'industrie et du commerce, Joseph Gnonlonfon de la justice, Sourou Atin des travaux publics).

Il convient de souligner que l'implantation de la zone franche industrielle de Sémé-Podji permettra l'installation de maintes entreprises tant nationales qu'étrangères. Il va sans dire que cette nouvelle donne dans l'économie du Bénin générera pour sa jeunesse une gamme variée d'emplois.

Ce site qui bénéficiera de la proximité du Nigeria pour sa rentabilité économique, dispose de l'adduction d'eau et de l'électricité.

D'ores et déjà, plusieurs sociétés chinoises sont annoncées dans la branche textile notamment.

Selon le ministre d'État Bruno Amoussou, les unités de production qui seront installées sur le site permettront de transformer nos produits locaux et favoriseront leur exportation sur le marché international. Il a par ailleurs précisé que les entreprises à même d'exporter 80 % de leur production seraient prioritaires sur le site.

ZOU - COLLINES

CROISADES CONTRE LES
MUTILATIONS GÉNITALES
FÉMININES

Une trentaine d'agents volontaires de vulgarisation venus des différentes localités du département des Collines, a suivi du 24 au 25 mai dernier à la maison des jeunes de Savalou un séminaire de formation organisé par le ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité avec l'appui de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP.

Animé conjointement par le docteur Paul Ayémoua et M. Jean Houalakoué, cet atelier s'inscrit dans le cadre de la grande croisade lancée le 16 mai dernier par le ministre Claire Ayémoua contre les mutilations génitales féminines qui persistent dans les départements de la Donga, de l'Atacora, de l'Alibori, du Borgou, des Collines et du Plateau.

Selon Mme Elisabeth Ahouiti, directrice de la promotion féminine, ce séminaire de formation visait à familiariser les agents volontaires de vulgarisation avec le contenu du manuel d'information et d'éducation pour la lutte contre les mutilations génitales féminines. Il avait aussi pour but de les amener à adhérer à la lutte contre ces mutilations sous toutes les formes et de permettre aux populations de prendre conscience des conséquences néfastes de cette pratique.

Outre les hémorragies, les infections, la rétention urinaire, les mutilations génitales féminines peuvent présenter chez la femme des complications à moyen et long termes. Au nombre de ces complications, il y a les difficultés de l'accouchement, la stérilité, la dysménorrhée, la frigidité, a rappelé le docteur Ayémoua.

Toutefois, si la lutte menée sous forme de sensibilisation devrait se révéler sans effet, alors le recours à la répression paraît pleinement justifié. C'est pourquoi, selon Mme Elisabeth Ahouiti, un projet de texte spécifique relatif aux mutilations génitales féminines est déjà déposé à l'Assemblée nationale pour étude et adoption.

É. Déglé

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU

(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA KAKPO

Dépôt légal n° 941
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de l'année : 500 000 F CFA (762 000 F)
Abonnement de 6 mois : 250 000 F CFA (381 000 F)
Abonnement d'été : 20 000 F CFA et plus (30 490 F)
Changement d'adresse : 100 F CFA (152 400 F)

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3 720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et	4 680 F CFA
Togo	5 760 F CFA
Gambie	5 760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5 760 F CFA
France	5 760 F CFA (1078 €)
Nigeria, Gambia, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7 560 F CFA
Kenya (Zaire)	9 000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	9 480 F CFA (248 €)
U.S.A.	10 200 F CFA (155 €)
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	8 520 F CFA (129 €)
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique,	10 200 F CFA (155 €)
Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège	12 600 F CFA (192 €)
Canada	10 200 F CFA (155 €)
Chine	12 600 F CFA (192 €)
1 € = 655,957 F CFA	

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • Tél. (229) 32-12-47 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

DE LA QUESTION DE L'EUTHANASIE
DANS L'HISTOIRE BÉNINOISE

Mot d'origine grecque, l'euthanasie est généralement définie comme « l'ensemble des méthodes qui procurent une mort sans souffrance, afin d'abrégier une longue agonie ou une maladie très douloureuse à l'issue fatale⁽¹⁾ ».

Cet essai, le premier sur l'euthanasie dans les cultures béninoises, ne se veut nullement une étude exhaustive sur la question, mais constitue seulement quelques éléments de problématique susceptibles de nous conduire à nous faire une idée des comportements de certains patients dans la phase terminale douloureuse de leur existence ici-bas.

Son bon usage est aujourd'hui une question d'actualité dans les pays industrialisés, notamment en Europe où sa pratique suscite de nombreux débats contradictoires, souvent passionnés.

Loin d'être l'objet du même engouement en Afrique et surtout en République du Bénin, l'euthanasie n'y était pas et n'est pas moins inconnue. Comment était-elle perçue, pratiquée et surtout vécue ?

Nombreux ont été, depuis quelques années, des articles de journaux et même de

revues ayant porté sur l'euthanasie et la position, fortement contrastée, de l'opinion publique à ce sujet. La place nous manque ici pour les énumérer, surtout qu'ils concernent beaucoup plus l'Europe que l'Afrique. Mais peu importe !

La pratique de l'euthanasie, ici comme ailleurs, répond à la croyance selon laquelle le malade, dans sa souffrance et son évolution vers la mort, finit par atteindre un point de non retour, l'inéluctable. Dans ces conditions, à quoi servirait-il de continuer à maintenir artificiellement, mais inutilement en vie, un patient irrémédiablement condamné à la mort ?

Hier comme encore aujourd'hui, les exemples d'euthanasie ne manquent pas : il arrive dans n'importe quel groupe ethnique du pays, qu'un malade soit si conscient de la gravité de son mal qu'il demande lui-même aux membres de sa famille qui lui prodiguent des soins thérapeutiques, d'arrêter ceux-ci. Il se refuse à perpétuer sa douleur par l'intermédiaire de traitements qu'il juge incapables d'éradiquer le mal ou tout au moins de le soulager sensiblement. De telles recommandations sont aussi sous-tendues par l'arrière-pensée du patient d'épargner à son entourage, des dépenses inutiles qu'il pourrait par exemple destiner aux funérailles.

Le patient se rend compte que son mal est irréversible, soit sur l'avis du médecin ou du guérisseur, soit par son propre constat. L'on raconte souvent que des personnes détiennent un pouvoir occulte leur permettant de ne pas "mourir", c'est-à-dire susceptible de maintenir en activité leur cœur, même si elles ont sombré dans un profond coma qui leur a fait entièrement perdre connaissance. Ce pouvoir, la plupart du temps, serait contenu dans une bague spécialement apprêtée dans des conditions occultes particulières⁽²⁾. Tant que son porteur, dit-on, la maintient au doigt, le cœur continuerait à battre, et le souffle demeure quelque peu, même dans le coma. C'est l'intéressé lui-même qui, en proie à une souffrance effroyable qui ne met pas un terme à sa vie, finit par demander, dès qu'il reprend quelque peu connaissance, que la bague qu'il porte à tel doigt, lui soit retirée. Une fois ce geste accompli, il meurt aussitôt.

Il convient cependant de rappeler qu'en général, l'euthanasie est le fait de l'intéressé lui-même. Il est rarissime que l'entourage se laisse décourager par les conditions de souffrance du malade au point de décider de mettre un terme à sa vie, d'une manière ou d'une autre. Tant que le malade n'est pas encore mort, on se dit que quelque chose est encore possible, qu'un miracle pourrait éventuellement se produire. Il arrive que devant l'inévitable dont on est parfaitement conscient, on continue,

vaillamment, à administrer des soins au patient ; certainement par acquit de conscience. L'on n'hésitera pas alors à dire par la suite que l'on a tout fait, mais hélas ! Il n'est d'ailleurs pas rare que les membres de l'entourage d'un malade visiblement condamné par une mort imminente inéluctable, continuent par lui administrer des soins contrairement à sa propre volonté. Ces comportements ne donnent pas lieu à des tiraillements entre eux et ce dernier.

L'on raconte aussi que pour éviter cette disposition trop optimiste des membres de leur entourage, certains malades se sentant condamnés, mais toujours souffrants, préfèrent prendre discrètement un poison pour mettre un terme à leur souffrance. Par principe, cette pratique qui présente un air de famille avec le suicide, est rarement perçue, en réalité, comme tel. De toutes façons, l'arrêt volontaire par un malade des soins qui continuent de le maintenir en vie, conscient de l'irréparable, n'est pas, généralement, non plus, interprété comme un suicide. Or, il s'agit bel et bien d'un suicide qui, par ailleurs, justifie la position de certaines religions révélées comme le christianisme et l'islam.

CONCLUSION

Même s'il est aujourd'hui difficile de dater les origines de l'euthanasie dans les aires culturelles béninoises, l'on ne saurait nier son ancienneté qui remonterait probablement à la nuit des temps. Ce qui s'offre encore à nos regards, n'est que le prolongement d'une pratique ancienne qui, dans l'esprit des gens, ne se confond nullement avec le suicide, même si, pour le moment, nous n'avons trouvé nulle part dans les langues béninoises, un mot spécial pour désigner l'euthanasie. Bien qu'elle ne fasse pas, comme en Europe par exemple, l'objet d'un débat officiel en République du Bénin, l'euthanasie continue de se pratiquer. Elle ne semble pas, pour le moment, poser des problèmes de conscience.

Les quelques aspects de l'euthanasie que nous venons d'évoquer ne sont pas particulièrement originaux, car connus de tous. Nous avons simplement voulu montrer qu'elle existe dans les sociétés béninoises et qu'il y a lieu d'y consacrer une étude exhaustive de grande ampleur, beaucoup plus détaillée.

NOTES

⁽¹⁾ Dictionnaire Larousse, Paris, Éditions Larousse, 1999.

⁽²⁾ La mention de la bague n'est, en réalité, qu'un exemple parmi tant d'autres. En fait, les méthodes dans ce domaine sont nombreuses, allant du talisman à la calèche en passant par un piquet enfoncé dans le sol quelque part. Leur étude exhaustive garde tout son intérêt dans une approche anthropologique.

A. Félix IROKO

PLANTES MÉDICINALES

GOMBO



Nom latin	Hibiscus esculentus L.
Famille des	Malvaceae
Français	Gombo, okra, Doigt de dame
Fon	Feyi
Yoruba ou Negol	Ibe, Ilosa, Ilosode
Mina	Fétiti
Adja	Fétiti, Fétiti, Lafé
Wacai	Fétiti
Bariba	Abo, Yobo, Guronu (séché)
Ditamari	Yanura
Wama	Wama
Yom	Mogner
Peul	Rade

DESCRIPTION

- * Plante annuelle herbacée atteignant 2m et plus;
- * Tige robuste légèrement poilue;
- * Grandes feuilles alternes souvent lobées;
- * Fleurs isolées sur l'axe de la tige et de couleur jaune;
- * Fruit : longue capsule conique s'ouvrant en plusieurs loges.

ÉCOLOGIE

- * Sols légers et bien drainés;
- * Précipitation annuelle : 300 à 800 mm;
- * Abondant surtout à proximité des villages;
- * Sensible à certains parasites.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * Originaire de l'Inde
- * Introduit dans toutes les zones tropicales.

CULTURE

- * Reproduction par graines;
- * Semer au début de la saison des pluies ;
- * Germination après environ 5 jours ;
- * Planter à des distances de 1 m ;
- * Avec arrosage, peut se cultiver en contre-saison;
- * Cycle total : 5 mois.

COMPOSITION

- * Fruit : protéides (2 %), glucides (9 %), sels minéraux (calcium, phosphore) et vitamines (vit. C).
- * Fleurs : quelques hétérosides.

EMPLOI

PLAIES INFECTÉES DE LA PEAU

- * Choisir des feuilles fraîches exemptes de saleté ;
- * Ebouillanter les feuilles;
- * Mettre en cataplasme sur la plaie.

MAUX DE GORGE

- * Laver une poignée de racines sèches ou fraîches (environ 10 g) ;
- * Faire bouillir dans 1 litre d'eau ;
- * Prendre en gargarisme au besoin.

ATTENTION

- * Aucune restriction.

A. L. (EJNDA)

LE CRI D'UN ENFANT
NON-NE

- 1 - Ne me tue pas maman ;
Laisse-moi regarder la lumière du monde.
- 2 - Laisse-moi admirer le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, les plantes, les fleurs, la mer.
- 3 - N'éteins pas en moi la vie que Dieu m'a donnée; la peine de son amour éternel, le sang de son sang.
- 4 - Au nom de Dieu, laisse-moi caresser ton visage avec mes tendres petites mains.
- 5 - Laisse mon gai sourire réjouir ta maison; laisse les grâces du Seigneur se répandre sur elle et sur moi en abondance.
- 6 - N'élimine pas l'enfant qui sera ta consolation.
- 7 - Ecoute-moi, je t'en prie: sur-tout ne ferme pas ma bouche, n'empêche pas mon cri uni à ceux d'autres enfants du monde qui jouent sous le soleil.

Maman... Maman... Maman...

Mario GIUSTI

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 2 / 2002

PRÉSENTATION DE TEXTE

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1 ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

Question : Combien de solutions ce jeu admet-il ?

(Réponse dans notre prochaine livraison)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	4	+	d	=	—	—	=	7	
2	—	—	—	—	+	—	—	—	
3	a	+	—	—	+	—	=	c	
4	=	—	=	=	=	=	=	=	
5	+	—	=	5	—	=	=	=	
6	+	+	+	+	+	+	+	+	
7	+	—	=	—	—	=	=	=	
8	=	=	=	=	=	=	=	=	
9	8	+	b	=	—	—	=	9	

RÉPONSE AU JEU
MOTS CROISÉS N° 31
paru dans notre livraison n° 792 du 17 mai 2002

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	V	A	L	E	R	I	A	N	E
II	A	Z	E	R	O	L	I	E	R
III	N	O	T	A	B	L	E	I	
IV	U	T	B	R	U	D	G		
V	P	E	R	L	E	S	E	N	
VI	I	E	S	T	A	M	E		
VII	E	P	I	S	R	I	A		
VIII	D	O	S	P	E	R	I	L	
IX	S	T	O	P	S	E	N	E	

RÉPONSES AUX DEVINETTES
paru dans notre livraison n° 790 du 22 mars 2002

- 1°) — Les trois frères sont :
- a) le premier est la santé,
 - b) le second est la maladie,
 - c) le troisième est la mort.
- 2°) — Un chat sur une chaise.
- 3°) — Devant son coiffeur.

RÉPONSE AU
JEU DES ANOMALIES
paru dans notre livraison n° 790 du 22 mars 2002

- 1 — La mouette n'a qu'une aile.
- 2 — Un bec de gaz sur le phare.
- 3 — Le train qui roule sur la mer.
- 4 — Le poteau indiquant un passage à niveau.
- 5 — Un robinet sur ce poteau.
- 6 — Un marin a une fourche en guise de rame.
- 7 — L'autre tient une ancre d'une seule main.
- 8 — Il a un pied nu, l'autre chaussé.
- 9 — Des roseaux dans la mer.
- 10 — Un escargot sur les flots.

N'oubliez pas votre réabonnement !

Merci.

RIONS UN PEU

C'est une question de mémoire

Dans une émission de « Réponse à tout » à la radio, une auditrice, peut-être ingénue demandait :

— J'ai 18 ans, on me dit jolie, bien faite et de nombreux camarades m'invitent sans

cesse. Je suis rentrée l'autre jour à trois heures du matin. Est-ce que j'ai fait quelque chose de mal ?

Réponse de la « conseillère de l'émission » :

Essayez de vous en souvenir !

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Citations

« La connaissance est une course de l'homme vers le bonheur ».

Henri Lopes

« En définitive l'action humaine est le produit de la passion. La volonté consiste en une passion accumulée. Quand la passion s'éteint, la volonté chancelle et l'action s'affaiblit ou devient impossible ».

N. Nwankwo

Humour

Un humoriste a dit :

« Il ne faut jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire le surlendemain : sinon, on serait un jour en avance ».

Jusqu'aux mots, le chanteur français Pierre Perret ajoute :

« Il ne faut jamais remettre à demain ce qu'on peut faire à quatre mains ».

Proverbes

Thème : la nature

« Jamais la nature ne nous trompe, c'est toujours nous qui nous trompons... ».

C'est du moins ce qu'a dit en 1762 le philosophe français Jean-Jacques Rousseau.

Thème : la pauvreté

« Le fer et les pierres sont moins lourds à porter que la pauvreté » (proverbe arabe).

Thème : les parents

« La bonté d'un père est plus haute que la montagne, la bonté d'une mère est plus profonde que l'océan » (proverbe japonais).

FAÇONS DE PARLER

AUTOUR D'UN MOT : discipline

La discipline est toujours mal vue tant elle est liée au « ne fais pas ceci ou ne dis pas cela » de notre enfance pour essayer de nous apprendre les bonnes manières. Pourtant à l'origine, le mot vient du latin « discipulus », l'élève, qui a donné en français le mot **disciple**. Un disciple est celui qui reçoit l'enseignement d'un maître. Avec la nécessité de faire respecter les règles de tout enseignement, la discipline s'est trouvée également liée aux sanctions et au XIV^e siècle la discipline était le nom donné au fouet utilisé pour se flageller ou se mortifier. De même, dans l'armée un **bataillon disciplinaire** est une compagnie qui réunit les fortes têtes qui ont besoin d'une discipline exemplaire et très dure pour obéir.

Pourtant, dans toute vie collective, la discipline est nécessaire ; elle concerne l'ensemble des règles de conduite communes destinées, dans une collectivité à faire régner l'ordre. Par ailleurs, les français, les langues étrangères appartiennent aux disciplines littéraires c'est-à-dire au domaine de la littérature alors que la biologie ou la médecine font partie des disciplines scientifiques. On peut discipliner une classe, une armée ou ses cheveux, mais l'autodiscipline est bien sûr, la meilleure des règles puisque c'est la discipline que l'on s'impose à soi-même, sans contrainte extérieure.

JEU DE MOTS

Oiseau, je suis plus élégant en vol que sur mes hautes pattes mais cela ne justifie aucunement ma mauvaise réputation lorsque je deviens humain, par contre, je suis bien utile comme machine. Qui suis-je ?

Réponse : la grue. La grue est un grand oiseau échassier mais aussi le nom que l'on donne à une prostituée sans doute en référence aux chausseries à talons hauts que celle-ci porte pour exercer leur métier. La grue désigne aussi une machine de levage et de manutention utilisée sur les chantiers.

À PROPOS DE ... Marché

On est passé du latin « mercatus » qui a donné en français mercantile au « marchet » au XI^e siècle qui a fini par dériver en marché à notre époque. Le **marché**, à l'origine, désigne un accord portant sur la fourniture de marchandises. On retrouve cette idée lorsqu'en bourse, on parle du **marché des changes** ou d'un **marché à terme** qui porte sur une opération financière dont le dénouement intervient à une date ultérieure, convenue au départ. Cette idée de convention entre des parties, est passée dans certaines expressions du langage courant. Vous passez un **marché** avec quelqu'un, un accord avec cette personne ; mettre un **marché** entre les mains de quelqu'un signifiait au départ le sommer d'accepter ou de refuser sans aucun délai les conditions du marché, par extension, cela signifie placer quelqu'un devant une alternative sans aucune discussion.

Le lien de réunion des marchands est bien entendu le **marché** qui selon les latitudes devient un **souk** au Maghreb, une **halle** lorsqu'il est couvert ou un **bazar** dans le monde oriental. Rien à voir avec les **marchés internationaux** qui regroupent en bourse trusts et cartels, c'est-à-dire des marchés qui n'ont plus rien d'humain.

DES MOTS ET DES FAUTES

Ne pas confondre M.S.T. et M.T.S.

Ce sont les mêmes lettres, apparemment les mêmes sigles mais ils n'ont rien à voir l'un avec l'autre : M.S.T. est le sigle qui signifie **Maladie Sexuellement Transmissible**. Autrefois on parlait de maladies « vénériennes » mais même si le mot qui vient de Vénus semble plus poétique (Vénus étant la déesse de l'amour), le résultat reste le même car vénériennes ou M.S.T., ces maladies sont en recrudescence.

Le sigle M.T.S. est l'abréviation de **Mètre-Tonne-Seconde**. Le système M.T.S. est l'ancien système d'unités physiques dont les unités de base étaient le mètre, la tonne et la seconde.

L'INTRUS ORTHOGRAPHIQUE

Un appui, un aperçu, un appétit et un apprenti. Quatre noms commençant par le son « ap », l'un est un intrus orthographique. Lequel et pourquoi ?

Réponse : **Aperçu** ne prend qu'un « p » ; appui, appétit et apprenti en prennent deux.

MOTS D'AUJOURD'HUI

Film et autres dérivés

Si le film qui est le mot anglais pour parler de pellicule existe depuis 1889, les dérivés de ce mot sont beaucoup plus récents et sont nés avec l'évolution du cinéma. Si le verbe **filmer** naît en 1908, le mot **filmographie** (formé de la même manière que bibliographie) est né en 1947, avec la nécessité de classer les films. La filmographie est la liste des films d'un auteur ou la liste classée selon les genres (westerns, policiers...).

À la même période, la filmologie qui a pour objet l'étude du cinéma a aussi conquis ses lettres de noblesse. Quant au mot **filmothèque**, il naît en 1969 et concerne la collection de microfilms constituée en dépôt d'archives, à ne pas confondre avec la cinémathèque qui est l'organisme chargé de la conservation des œuvres cinématographiques.

LES MOTS VOISINS

Un septuagénnaire **ingambe** est privé de l'usage partiel ou total de ses membres. VRAI ? ou FAUX.

Réponse : FAUX.

En effet, « ingambe » vient de l'italien « ingamba » qui signifie « en jambes » alerte et agile.

Ce mot est le type même du « faux ami », à cause du préfixe « in » le plus souvent négatif en français.

Être privé de l'usage partiel ou total de ses membres c'est être « impotent » et non « ingambe ».

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Pérestroïka

Le mot est né en Russie en 1986 et signifie **reconstruction**. La pérestroïka est la réorganisation du système socio-économique. Mise en place par M. Gorbatchev, elle a entraîné l'éclatement du communisme et rétabli, dit-on, une meilleure circulation de l'information.

NATION

« LES PARTIS POLITIQUES ONT UNE LOURDE RESPONSABILITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU BÉNIN »

(Suite de la première page)

fait qu'il est de la nature de votre métier que c'est ce qui sort de l'ordinaire, de la norme qui vous intéresse, qui est journalistique. Vous vous y adonnez à tel point que vous ne magnifiez pas assez les choses positives qui s'accomplissent.

Les lois sur la décentralisation ont été votées et des efforts se font pour qu'elles soient popularisées; des efforts se font aussi pour que le processus démocratique soit affirmé et défendu, pour que l'accapement des biens de la nation soit sanctionné.

Je note à travers ces divers indices un certain nombre de points de satisfaction.

De la même manière, je déplore les actes relevant de la violation des principes démocratiques qui sont posés. Certes, on ne peut pas les éviter tous mais il faut, en cas d'infraction, revendiquer le retour à la légalité et la sanction contre les auteurs de ces déviations...

C'est cela combler le fossé, c'est cela entretenir le chemin de la démocratie pour éviter qu'il ne se referme derrière nous.

«La Croix du Bénin» : Depuis quelques mois, la plupart des formations politiques, notamment la Renaissance du Bénin, traversent une crise. Quelle lecture en faites-vous ?

M. Charles Yaovi Djéréko : Permettez-moi de généraliser ou de théoriser sur ce problème.

À la veille de la Conférence nationale des groupes politiques se sont constitués de telle sorte qu'à la faveur de la porte entrebâillée des libertés démocratiques — lorsque le régime du PRPB s'est essouffé —, il y a eu la constitution hâtive des partis politiques.

Mais sans jeter la pierre à personne, nous n'avons pas encore de véritables partis politiques au Bénin. Pour l'instant, nous avons seulement constitué des groupes pour défendre et promouvoir des libertés démocratiques et pour asseoir la démocratie chez nous.

Maintenant, il nous appartient une fois le terrain démocratique balisé, de constituer de vrais partis politiques. Je choisis les gens quand je dis qu'il n'y a pas de véritables partis politiques au Bénin, et cela est vrai. Il est d'autant vrai qu'un parti politique est avant tout, une association de personnes ayant en commun un projet de société, se réunissant régulièrement pour élaborer sur les voies et les moyens les meilleurs, pour réaliser ce projet de société.

Au regard de la définition que je viens de donner, il n'y a pas, une fois

encore, de véritables partis politiques au Bénin.

Actuellement, on constate l'absence de projet de société, si bien qu'allègrement, des ultra-libéraux convolent en justes noces avec n'importe quelle autre formation de gauche. Un social-démocrate va en alliance avec un autre parti qui n'a rien de concordant avec la ligne politique sociale-démocrate.

Des associations de personnes, c'est vrai, nous en avons au Bénin. Mais, dommage ! Ce sont des associations de personnes autour d'un pivot qui les gère comme son entreprise. Je suis désolé de constater que, à force de la répéter et de la vivre, les Béninois aujourd'hui semblent assimiler les contrefaçons de partis politiques que nous avons chez nous à ce qu'on appelle parti politique.

On ne peut pas dire : "c'est le parti politique d'un tel". On ne peut pas dire : c'est le parti politique de Amoussou, c'est le parti politique de Houngbédji, de Soglo, etc. J'entends même des leaders politiques responsables à un moment "M" d'une de ces formations revendiquer parfois la paternité de la formation politique. C'est tout à fait le contraire de ce que c'est qu'un parti politique. Le parti politique n'est jamais l'affaire d'une personne. C'est une association de personnes où les militants sont des camarades, donc traités d'égal à égal : ce sont des égaux qui concourent au développement de leur association. Mais ce qui fait que nos partis politiques sont des entreprises personnelles, des entreprises familiales c'est que les militants ne cotisent pas, parce qu'ils estiment qu'ils sont au service d'un monsieur ou d'une dame, qui en est le premier responsable. Ils travaillent pour lui ; ils sont donc des salariés, des prestataires de service pour cette personne-là.

Dès lors, la personne fait ce qu'elle peut ; elle donne selon ses moyens, les possibilités à la formation de progresser. Conçu et géré comme cela, un parti politique est appelé à connaître des crises ou encore ce qu'il est convenu d'appeler chez nous la transhumance. Ainsi celui qui aujourd'hui se sent mal rémunéré ou frustré, va ailleurs avec armes et bagages.

Les crises s'originent dans le fait que, ce qui semble être des partis politiques chez nous n'en sont pas véritablement. Ce sont plutôt des entreprises électorales dont l'objet est de faire le rabattage de voix au profit de tel ou tel, contre rétribution.

Ces rétributions peuvent être en nature : des nominations, des promotions à tel ou tel poste dans la hiérarchie sociale. Elles peuvent être en espèces sonnantes et trébuchantes. Il y a donc problèmes.

Si par exemple nos partis étaient de véritables partis politiques ayant des règles de conduite qu'ils respectaient rigoureusement on en serait pas arrivé là.

En lisant la charte des partis politiques et les travaux des congrès de nos partis politiques, vous vous rendez compte que nos partis se sont certes donné des règles mais qu'ils ne respectent pas. Ils ne réunissent pas leurs instances ni ne prennent les décisions démocratiquement. La cause des crises au sein de nos partis politiques est l'absence de gestion démocratique.

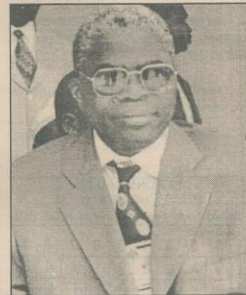
Si la Renaissance du Bénin réunissait régulièrement ses instances — et ce que je dis de la RB est valable pour toutes les autres formations politiques — on aurait pas eu le congrès d'Allada. Si la règle de gestion démocratique était appliquée au sein de nos formations politiques, aurait-on les états d'âmes enregistrés à l'issue de certains congrès de partis politiques?... Tout cela, sont des ferments de crises au sein de nos partis politiques. C'est suffisant pour que l'on commence à s'interroger sur comment créer véritablement des formations politiques dignes de ce nom, sur comment faire fonctionner ces formations-là démocratiquement en leur propre sein ? On ne peut pas prétendre gouverner démocratiquement le pays, si on n'a pas la pratique démocratique à la maison, au sein de sa formation politique de base.

Ce qui explique les crises qui affectent les partis politiques aujourd'hui, est l'absence de la conception orthodoxe du parti politique, c'est aussi l'absence d'une gestion démocratique et le mépris de sa propre légalité, de ses propres principes.

Je pense donc que nous devons tous ensemble lutter contre cette tendance actuelle qui vise à dire : "c'est le parti d'Amoussou, de Houngbédji, de Soglo" etc. Pis encore, certains vont jusqu'à dire, c'est le parti politique de telle ou telle région alors que selon la Charte des partis, un parti politique doit être national. Un parti ne saurait être considéré comme l'affaire d'une région, l'affaire d'une personne ou encore d'une famille. C'est là que s'originent les crises.

Cela dit, la crise que nous observons au niveau de la RB a toujours existé. Nous avons connu la même crise avec NCC qui a donné naissance au parti national "Ensemble"; avec PRD qui a donné PRD-Nouvelle Génération; avec RDL-Vivote qui a vu naître RDL-Hébioussou, avec PSD qui a donné PSD-Bélier, etc. Tous ces problèmes ont existé et ont été réglés.

Ce qui paraît nouveau dans le cas RB, c'est la procédure de règlement de la crise. Les moyens que les membres de la RB ont privilégié est ce qui tranche avec les crises antérieures. La RB a préféré la prise de la rue.



M. Charles Yaovi Djéréko

Je peux dire qu'un certain nombre de leaders de cette formation politique affectionnent cela et citent même en exemple les cas malgache et ivoirien. Mais aucun de ces cas n'est édifiant. Dans le cas ivoirien il y a eu des morts, il y a eu le charnier de Yopougon et ce n'est pas ça qu'il faut souhaiter pour notre pays. Et on ne sait pas ce à quoi va aboutir le cas Ravalomana et Ratsiraka. Ce sont de mauvais exemples dont il ne faut pas s'inspirer.

La prise de la rue comme moyen privilégié de lutte, certes, est une arme, une possibilité, mais j'estime qu'il faut une utilisation progressive des armes. Il n'est pas nécessaire de sortir tout l'arsenal que l'on a au début.

Si j'ai un conseil à donner à la RB, c'est de lui demander de privilégier le dialogue ou de saisir la justice comme des gens l'ont fait par le passé. Maintenant si la justice traîne à trancher — parce que nous avons une échéance électorale en vue en décembre 2002 — au point de mettre en péril l'échéance des municipales pour telle ou telle tendance en conflit au sein de la formation politique, on pourrait envisager alors la prise de la rue pour faire pression sur la justice afin qu'elle réagisse à temps.

Mais je suis rassuré que les amis de la RB aient compris par la suite qu'il vaut mieux utiliser d'autres armes. Je les en félicite.

Il importe donc que nous sachions utiliser de manière graduée les moyens de lutte à notre disposition avec le souci constant de préserver la paix sociale et la sécurité.

«La Croix du Bénin» : Le président Mathieu Kérékou fait de la moralisation de la vie publique son cheval de bataille. Tout indique aujourd'hui que plus on parle de la lutte contre la corruption, plus les malversations se développent. L'achat de la SONACOP, les frais de justice criminelle, les sacs de glucose et d'or en sable en disent long.

Quelle est votre appréciation de la lutte engagée pour la moralisation de la vie publique au Bénin ?

M. Charles Djéréko : Il s'agit là aussi d'un mal vieux comme le monde.

NATION

Toutes les organisations étatiques ou para-étatiques ont été mises à contribution pour éradiquer le mal ou tout au moins pour réduire l'ampleur de ce fléau. Dans le cœur de l'homme, il y a de l'ambition. Et pour l'assouvir, l'homme est prêt à utiliser des moyens honnêtes mais aussi hélas, des moyens malhonnêtes. Il s'agit des ambitions de pouvoir, d'avoir et de savoir.

Mais le mal va, s'aggravant. J'ai pu lire à ce propos dans les discours d'ouverture d'un séminaire sur ce sujet ceci : « Les titres sont évocateurs par eux-mêmes. C'était en quelque sorte l'état des lieux de la corruption au Bénin, une corruption galopante et envahissante; un état des lieux dressé par de jeunes journalistes béninois ». Ces titres sont : « À l'Université, le succès dépend de la poche ». « L'hôpital de Porto-Novo malade de la corruption ». « Des pierres sur les dossiers d'admission à la retraite ». « Les sales dessous de l'automobile ». « Une odeur de pourriture dans la maison justice ».

Ce mal devient donc inquiétant dans la mesure où nous avons perdu de vue les causes du phénomène. J'insisterai ici sur deux causes : la première est la perte de notre identité culturelle... Est-ce que nos jeunes savent encore par exemple ce qu'on appelait en fon « Gbessou » (interdit culturel) ? Certes, le « Gbessou » est remplacé aujourd'hui par la loi ; mais celle-ci n'a pas la même force que l'interdit culturel, c'est-à-dire le « Gbessou » ou encore le « Tossin » (l'interdit du peuple) et le « Hinnoussou » (l'interdit de la famille).

Ainsi disjointée aux plans culturel et familial, notre société a perdu ses repères et se trouve aujourd'hui dans une globalisation sans nom et sans vergogne.

La deuxième cause réside dans les effets pervers du PAS (Programme d'ajustement structurel). Le PAS a certainement permis de rétablir les grands équilibres. Mais pour avoir interdit les recrutements dans les forces de sécurité publique, dans l'éducation nationale, dans la santé publique et dans la justice, le PAS a rendu vulnérables ces secteurs en réduisant leur effectif en personnel et leurs moyens matériels et financiers.

Aujourd'hui, nous n'avons pas une justice par exemple bien outillée en ressources humaines et matériels pour une répression rapide de la violation de la loi républicaine. Cette défaillance a créé petit à petit un climat d'impunité intolérable qui fait que le criminel est actuellement perçu comme le plus fort. Et celui qui s'en tient au respect scrupuleux de la loi et qui respecte le bien public est considéré comme un imbécile.



M. Charles Yuvi Djiroko

C'est cela la réalité. Mais la lutte contre ce phénomène ne doit pas être une lutte individuelle ni une lutte d'un parti politique, ou d'un pouvoir. Il s'agit d'une lutte nationale... Mais les partis politiques ont une lourde responsabilité dans l'ampleur que prend la corruption chez nous. En corrompant les gens pendant les campagnes électorales, ils ont aggravé et accéléré la perversion des mœurs.

S'attaquer effectivement à la corruption suppose par ailleurs une répression que la démocratie aussi ne facilite pas. Car pour y arriver il faut un appareil judiciaire et un appareil policier importants et efficaces, ainsi qu'un consensus national sur le devoir de répression, bref un pouvoir fort.

Il faut également, pour réussir cette lutte, qu'au niveau des partis politiques et même au niveau familial et partout, nous renoncions à intervenir ou à servir de parapluie chaque fois qu'on arrête quelqu'un qui a commis une infraction. Car chaque fois que nous le faisons, c'est nous-mêmes qui apportons notre pierre à la construction de l'édifice « corruption ».

Je salue au passage le coup de balai intervenu dans la justice. Mais il faut des mesures d'accompagnement, pour éviter que la situation ne s'aggrave en raison de l'effectif étié de la justice. Je suis pour qu'on donne des exemples au plus haut niveau. En frappant fort dans la justice, on la rend davantage agressive vis-à-vis de tout indélégitime.

Mais, il nous faut des actions concertées pour arriver à bout de la corruption. Des actions isolées ne sauraient résoudre le problème.

C'est pour cela que je pense que le FONAC par exemple ne doit pas se limiter seulement aux marches, aux descentes dans la rue. Il peut aussi constituer des Cabinets conseils. Pour attaquer le phénomène de la corruption...

Mon souhait est que dans les écoles, les collèges et à l'université on restaure l'éducation civique et que la famille retrouve ses lettres de noblesses, ses compétences en la matière.

« La Croix du Bénin » : La troisième législature vient d'engager l'étude et le vote du Projet de Code des personnes et de la famille.

Quelles sont vos appréhensions par rapport à ce Code ?

M. Charles Djiroko : Je trouve que c'est une bonne chose que nous ayons notre propre code civil. Le projet de code des personnes et de la famille comporte certainement des dispositions à revoir. Mais ce texte doit être revu de manière à sauvegarder et à protéger l'homme depuis la première seconde de sa conception jusqu'à la dernière seconde de son existence terrestre... de manière aussi à consolider le mariage et à rendre difficiles le divorce et l'adultère.

Si on n'en arrive pas à cela, eh bien, on aura libéralisé les avortements et le divorce... Que le code promeuve le respect de la vie de l'être humain dès l'instant de son existence jusqu'à la fin de sa vie terrestre. Que nous fassions en sorte qu'à travers ce code, le mariage soit consolidé, notamment les liens familiaux. Il ne faut pas que le mariage soit un lieu que l'on quitte assez facilement comme c'est

le cas dans nos formations politiques... Tout ce qui dans ce texte fragilisera les valeurs familiales serait dommageable.

Le projet de code comporte à mon avis beaucoup de bonnes dispositions et je souhaite qu'il soit voté et qu'à la pratique sur le terrain nous puissions l'améliorer.

« La Croix du Bénin » : Le Bénin se prépare à entrer de plain-pied dans la décentralisation à travers l'organisation prochaine des élections communales et municipales.

À ce propos, quels sont vos espoirs et vos inquiétudes ?

M. Charles Djiroko : La décentralisation est une excellente chose. La démocratie au sommet n'est pas totalement la démocratie. Démocratie au sommet, mais démocratie aussi à la base. La démocratie au sommet conduit au ponapisme qui consiste à rejeter le tort sur l'autre, à s'en laver les mains, à dire ce n'est pas moi ; je n'en suis pas responsable, c'est l'autre, etc. Nous sommes moulés dans cela de telle sorte que quand quelque chose ne va pas dans le pays, nous disons c'est le pouvoir exécutif, ce sont les autorités centrales. La décentralisation va permettre une plus grande responsabilisation des collectivités. C'est la décentralisation qui permet de créer la démocratie citoyenne.

L'administration jacobine dans laquelle nous baignons depuis conduit à asservir le peuple qui travaille pour un centre qui se conduit comme un ogre. Cet ogre dispose des taxes collectées à la base comme bon lui semble.

Aujourd'hui, les taxes vont être collectées et gérées par les populations elles-mêmes, pour résoudre les problèmes qui leur paraissent urgents compte tenu de leurs besoins.

Le 1^{er} décembre 2002 sera donc un grand jour pour notre pays et j'ai beaucoup d'inquiétudes.

Lorsque je scrute le paysage politique béninois, je me rends compte que nous ne mesurons pas encore assez l'importance de l'échéance qui vient. Car les partis politiques, qu'ils soient de la mouvance ou de l'opposition et le gouvernement ne me semblent pas se mobiliser assez pour faire face à cette échéance. Ce qu'on entend jusqu'ici, c'est comment positionner ses gens pour gagner.

Mais d'abord pour gagner, il faut que les élections aient lieu. Vous vous imaginez, ça va être des élections extrêmement complexes. Car c'est la première fois que le peuple béninois va faire face à cela depuis le renouveau démocratique. Déjà, pour pourvoir 83 postes de députés, vous voyez les difficultés : le nombre de candidatures qu'on enregistre et le nombre de contentieux que la Cour constitutionnelle règle, 160 décisions au moins rendues à chaque élection législative.

Pour les élections municipales nous aurons 1259 conseillers à élire. Et après cela, il va falloir élire les maires et leurs adjoints ainsi que les chefs d'arrondissement quelques jours après.

Par rapport au nombre de 83 députés, avec les différends réglés par la Cour constitutionnelle, imaginez l'énorme tâche à faire pour apprécier la validité des candidatures des municipales. Pour savoir si les candidats remplissent les conditions, il faut veiller à la régularité de chacun des dossiers présentés : régularité de l'acte civil, régularité du certificat de nationalité, du casier judiciaire et autres pièces.

Il faut donc que la CENA soit installée trois mois avant les élections. J'espère qu'on ne va pas répéter le retard comme dans le cas de l'installation des CENA antérieures. Car la CENA aura à compiler 1259 dossiers multipliés par le nombre de candidatures sur chaque poste. C'est autant de dossiers à vérifier, à examiner, à rejeter ou à approuver. Et il faut régler aussi les contentieux des rejets éventuels. Tout cela avant l'impression des bulletins.

Comment gérer les candidatures indépendantes ? Comment régler les problèmes des signes distinctifs de ces listes de candidats ou des candidats indépendants. Toutes ces questions nécessitent beaucoup de sérénité, du temps et de formations. Or c'est là que je suis désolé de constater que nos formations politiques ne se préoccupent pas de ces questions.

Je ne sais même pas si les militants de nos partis maîtrisent aujourd'hui les lois sur la décentralisation... Quand les populations vous posent certaines questions sur la décentralisation, vous comprenez qu'elles n'en savent pas grand-chose...

Aucun parti politique ne devrait passer un mois sans descendre sur le terrain pour expliquer les lois aux populations. Or pour aller expliquer correctement les textes régissant les élections municipales, il faut que chaque parti politique s'approprie les documents produits par la mission de la décentralisation pour éviter de dire n'importe quoi. Il faut donc la formation des formateurs. Et c'est nous tous qui devons nous mobiliser pour la diffusion de ces textes, qu'on soit de la mouvance ou de l'opposition ou membre des organisations non gouvernementales. Par ailleurs, je ne sais pas si au niveau de la Cour suprême, on se rend compte de la masse de travail qui attend.

La détermination des chefs-lieux des nouveaux départements, les décrets d'application à prendre, sont autant de préoccupations qui méritent qu'on appuie sur l'accélérateur du processus de mise en place du matériel législatif, réglementaire et même des ressources matérielles, humaines et financières en vue de la bonne gestion des élections municipales.

Je souhaite que les pouvoirs publics prennent conscience de l'ampleur et de la complexité de la tâche afin qu'on n'attende pas les dernières minutes pour agir dans le cadre des élections municipales de décembre 2002. Je souhaite surtout qu'on ne se consume pas dans des querelles de clocher comme on en a connu lors des élections passées ; et que très rapidement on déclenche le processus de ces élections.

Propos recueillis par
Alain Sessou et Guy Dossou-Yovo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

JOURNÉE MONDIALE DES VOCATIONS :
M ALANVILLE EN FÊTE

La Journée mondiale des vocations de l'année écoulée a été le point de départ d'une initiative longuement mûrie par la paroisse Notre-Dame du Sacré-Cœur de Malanville. En effet, elle a organisé un triduum en vue de la préparation de cette journée. L'événement a été renouvelé cette année. La paroisse a ainsi invité tous ceux et celles qui œuvrent sur le terrain de la vocation et qui sont directement concernés: tous les fidèles baptisés, les prêtres, les religieux et religieuses, les séminaristes et novices, les postulants et les postulantes pour ne citer que ceux-là. L'expérience de l'année 2002 se déroula du vendredi 19 au dimanche 21 avril 2002.

Tout commença le vendredi avec une soirée fort mouvementée. Malanville entière était réunie devant l'église pour savourer un géant concert animé par les séminaristes venus du séminaire de Parakou et les différentes chorales de la paroisse. La nature elle-même bénissait cette manifestation en diminuant les caprices du climat réputé austère de Malanville. Les concertistes se répandaient en chants joyeux et en danses tandis que les spectateurs, émerveillés, les couvraient d'applaudissements et de pièces de monnaie. Cette atmosphère de gaieté connaîtra son terme au premier chant du coq.

L'aube ne tarda pas à venir et le soleil, très tôt, ralluma le jour. Ce samedi, la délégation venue de Parakou, composée de religieuses, de séminaristes, de postulantes, et conduite par le père Aristide Gonsallo, professeur au séminaire, suivit un programme fort agréable. Ainsi, à l'issue de la messe du matin, elle rendit visite à la communauté religieuse des sœurs de Notre-Dame-de-l'Église pour l'office du milieu du jour et la joie de passer quelques moments ensemble.

L'après-midi fut bien délicieuse. Tandis que le soleil dardait ses rayons sur toute la ville, un léger vent soufflait. À 16 heures, la délégation s'ébranla pour une excursion vers Gaya au Niger pour y rencontrer la communauté chrétienne. Après avoir traversé la frontière sans difficulté, elle a été chaleureusement accueillie par ladite communauté dans la chapelle dédiée à saint Jean-Marie Vianney. Après une séance de méditation et de louanges à Dieu, le Père Aristide Gonsallo fit les politesses à cette communauté en présentant la délégation. À leur tour, les chrétiens de Gaya s'effondraient en salutations et

en remerciements à l'endroit de leurs hôtes. Avant le retour à Malanville, un détour par le marché de Gaya a permis d'en connaître un peu plus sur l'identité de cette ville au-delà de nos frontières. La soirée de témoignage sur les vocations n'a pas connu l'affluence des jours de fêtes à cause des courses des habitants. En effet, c'était le jour du marché à Malanville. L'affluence sera manifeste le lendemain.

Le point culminant du triduum, ce fut le dimanche, la journée des vocations proprement dite. La messe présidée par le père Aristide a été concélébrée par l'abbé Eustache Houndjèmonh, l'abbé Nymphas Eyébiyi et l'abbé Constant Kossé, respectivement curé de la paroisse, vicaire et aumônier diocésain du Renouveau Charismatique venu à Malanville pour une retraite. L'homélie a connu différents témoignages sur les vocations: un couple marié régulièrement, une religieuse OCPSP, une postulante OCPSP et un séminariste de Parakou. L'assemblée apprécia fort bien cette initiative. La joie fut à son comble à la sortie de l'office dominical. En effet, répartie en petits groupes, toute la communauté chrétienne jouit de la latitude de poser des questions de tous ordres aux séminaristes, aux religieuses et aux postulantes qui s'étaient mis à leur disposition. Il faut noter qu'une équipe s'est occupée des chrétiens Ibo venus du Nigeria et qui prennent une part active sur la paroisse. Notons également le dynamisme et le beau témoignage des aspirants et des aspirantes de la paroisse. Tous en uniforme et en tenue vestimentaire correcte, ils se sont mis en quatre pour se rendre disponibles aux invités pendant le triduum.

Rendons grâce au Seigneur pour avoir fait des merveilles en cette journée de vocations. Par lui, nous remercions tous ceux qui nous ont accueillis et se sont dépensés à notre service, depuis celui qui s'est offert pour balayer une portion de la cour de la paroisse jusqu'au curé et à son vicaire en passant par les femmes qui se sont offertes pour la cuisine tant appréciée. Nous pensons avoir semé et peut-être même arrosé quelques germes de vocation. Mais c'est Dieu qui donne la force et la croissance: que son nom soit béni.

Romuald Hounsa
séminaire Notre-Dame de Fatima
Parakou

50 ANS DE VIE RELIGIEUSE DE LA
SŒUR MARIE THÉRÈSE CAILLAUD

Sœur Marie-Thérèse Caillaud.

Les fidèles de la paroisse Sainte-Anne d'Attaké, ont célébré dans l'enthousiasme le mercredi 3 avril 2002, le jubilé d'or de vie religieuse de sœur Marie-Thérèse Caillaud.

Française d'origine et infirmière diplômée d'État, elle fit sa profession religieuse le 19 mars 1952. 33 ans d'apostolat dans une léproserie en Inde et 16 ans au Bénin au sein de la congrégation des Sœurs Salésiennes Missionnaires de Marie Immaculée (SMMI) depuis le 18 juillet 1985 au service de la communauté chrétienne de Sainte-Anne. L'avènement de cette congrégation n'a été rendu possible que grâce à son Excellence Monseigneur Vincent Mensah (évêque émérite de Porto-Novo). C'est d'ailleurs ce qui justifie la présence de ce dernier à cette messe d'action de grâce.

En effet, la célébration eucharistique de ce mercredi 03 avril 2002 a été concélébrée par Monseigneur Léon Honorat Agboton, évêque de Porto-Novo, Monseigneur Vincent Mensah, évêque émérite de Porto-Novo, Monseigneur Georges Rol, évêque émérite d'Angoulême (professeur au grand séminaire Saint-Gall de Ouidah avec une bonne vingtaine de prêtres: Dans l'assistance on notait la présence de séminaristes, de novices et de différentes délégations religieuses venues de Porto-Novo, de Cotonou, sans oublier les sœurs SMMI de Parakou. Ont également pris part des fidèles de la paroisse et d'ailleurs.

L'homélie prononcée par Monseigneur Vincent Mensah a profondément retracée et ce avec humour, la vie de sœur Marie-Thérèse et de sa congrégation depuis l'Inde jusqu'au

Bénin. La sœur Marie-Thérèse et ses consœurs s'occupent surtout du dispensaire Saint-Luc ouvert non loin de l'église depuis fin 1987 pour le bonheur de tout le monde (sans distinction de religion). Elles ont aussi la responsabilité de la décoration de l'église, de la catéchèse, de porter la communion jusque dans les deux stations secondaires et aux malades à domiciles, des visites à domicile sans cultiver depuis près de 04 ans, les soins médicaux prodigués une fois par semaine à la prison civile de Porto-Novo et du petit internat. Et le porte-parole de la paroisse d'ajouter que la sœur

Marie-Thérèse est au dispensaire comme une jeune fille de 35 ans à 77 ans. Oui 50 ans de vie religieuse, ce n'est pas donné à tout le monde. C'est même rare et vaut des actions de grâce à celui qui a permis d'en arriver à ce stade.

Au terme donc de l'Eucharistie, l'heureuse jubilaire a exprimé toute sa gratitude aux évêques présents pour leur sollicitude, au curé-doyen l'abbé Jean-Baptiste Dakpogan à son vicaire l'abbé Thomas Lali, au clergé et à la communauté de Sainte-Anne, sa fierté et sa reconnaissance d'être parmi elle et par ricochet de se sentir chez elle avant de recevoir très émue, à cœur joie et le visage rayonnant, les cadeaux de la communauté suivis du vin d'honneur offert à cette occasion.

Juste interrogée sur ses sentiments du moment, la sœur Marie-Thérèse laissa entendre: «Si j'avais à recommencer ma vie mon choix serait le même mais avec plus de générosité au service du Seigneur. Ma reconnaissance reste grande envers Dieu qui me combla de tels parents d'une famille si unie et qui m'orienta dans une congrégation remplie d'esprit surnaturel et de fraternité salésienne et mariale».

Il faut mentionner que c'est la chorale des enfants de la paroisse qui a agrémenté la célébration par l'exécution magnifique des chants mélodieux.

Puisse la grâce de ce jubilé d'or l'accompagner et la soutenir tout au long de son apostolat dans la paix du Christ mort et ressuscité.

Henri Akpaoka

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

INTERNET : UN NOUVEL « ESPACE » POUR ANNONCER L'ÉVANGILE DANS LE MONDE

(Suite de la première page)

connaissances, il n'enseigne pas de valeurs». Or, ajoute-t-il, «lorsque les valeurs sont méprisées, notre humanité même est diminuée et l'homme perd rapidement de vue sa dignité».

SUR INTERNET, TOUT EST ACCEPTABLE ET RIEN NE DURE

Le pape déplore le fait que «pratiquement, tout soit acceptable et rien ne dure». Internet favorise une façon relativiste de penser et alimente parfois le manque de responsabilité et d'engagement personnels», explique-t-il. «Il ne fait toutefois aucun doute que la révolution électronique comporte des promesses de grandes découvertes positives pour le monde en voie de développement», ajoute-t-il. C'est pourquoi il affirme que l'Église est «déterminée à entrer dans ce nouveau forum».

MESSAGE DU SAINT PÈRE

Chers frères et sœurs

1. À toute époque, l'Église poursuit l'œuvre commencée le jour de la Pentecôte, lorsque les Apôtres, mus par la puissance du Saint-Esprit allèrent dans les rues de Jérusalem pour prêcher l'Évangile de Jésus-Christ dans de nombreuses langues (cf. Ac 2, 5-11). Au fil des siècles, cette mission évangélisatrice s'est étendue aux quatre coins de la terre tandis que le christianisme s'est enraciné dans de nombreux endroits et a appris à parler les diverses langues du monde toujours en obéissance au commandement du Christ de prêcher l'Évangile à chaque nation (cf. Mt 28, 19-20).

Mais l'histoire de l'évangélisation n'est pas simplement une question d'expansion géographique car l'Église a dû également franchir de nombreux tournants culturels dont chacun a exigé de nouvelles énergies et une nouvelle imagination dans la proclamation de l'Évangile de Jésus-Christ. La période des grandes découvertes, la Renaissance et l'invention de l'imprimerie, la Révolution industrielle et la naissance du monde moderne: ce furent également des passages historiques qui ont exigé de nouvelles formes d'évangélisation. À présent, alors que la révolution en matière de communication et d'information bat son plein, l'Église se trouve indubitablement face à un nouveau départ décisif. Il est donc opportun qu'en cette Journée mondiale des Communications 2002, nous réfléchissions sur le thème: «Internet: un nouveau carrefour pour l'annonce de l'Évangile».

2. Internet est certainement un nouveau «forum» entendu dans son antique sens romain d'espace public où étaient conduites la vie politique et les

affaires où étaient remplis les devoirs religieux où se déroulait la plupart de la vie sociale et où était exposé ce qu'il y a de meilleur et de pire dans la nature humaine. Il s'agissait d'un espace peuplé et bruyant qui reflétait à la fois la culture environnante et créait une nouvelle culture propre. Cela est tout aussi vrai du «cyberespace» qui est en quelque sorte une nouvelle frontière qui s'ouvre au début de ce nouveau millénaire. Comme toutes les nouvelles frontières des autres époques, celle-ci également est riche de dangers et de promesses et est marquée par l'esprit d'aventure qui a caractérisé d'autres grandes périodes de changement. Pour l'Église, le nouveau monde du «cyberespace» est une exhortation à la grande aventure d'utiliser son potentiel pour proclamer le message de l'Évangile. Ce défi est au cœur de ce que signifie au début du millénaire suivre le Commandement du Seigneur d'«avancer au large: Duc in altum!» (Lc 5, 4).

3. L'Église aborde ce nouveau média avec réalisme et confiance. Comme tous les autres moyens de communication, il s'agit d'un instrument et non d'une fin en soi. Internet peut offrir de magnifiques opportunités d'évangélisation s'il est utilisé avec compétence et une conscience précise de ses forces et de ses faiblesses. Par-dessus-tout, en fournissant des informations et en suscitant l'intérêt, il permet une rencontre initiale avec le message chrétien, en particulier parmi les jeunes, qui se tournent de plus en plus vers l'univers du «cyberespace» comme vers une fenêtre ouverte sur le monde. Il est donc important que la communauté chrétienne considère tous les moyens pratiques d'aider ceux qui ont leur premier contact à travers Internet à passer du monde virtuel du «cyberespace» au monde réel de la communauté chrétienne.

Par la suite, Internet peut également fournir le genre de suivi que requiert l'évangélisation. En particulier dans une culture qui n'apporte pas un grand soutien, la vie chrétienne exige une formation et une catéchèse constantes et cela est sans doute le domaine dans lequel Internet peut être d'une grande aide. Il existe déjà sur Internet d'innombrables sources d'informations, de documentation et d'éducation sur l'Église, son histoire et sa tradition, sa doctrine et son engagement dans toutes les parties du monde. Il est donc clair que si Internet ne peut jamais remplacer l'expérience profonde de Dieu que seule la vie concrète, liturgique et sacramentelle de l'Église peut offrir, il fournit certainement un supplément et un soutien unique qui prépare à la rencontre avec le Christ en communauté, et qui soutient le nouveau croyant sur le chemin de foi qui s'ouvre à lui.

4. Cependant, certaines questions nécessaires, et même évidentes, surgissent lorsque l'on utilise Internet dans l'œuvre de l'évangélisation. L'essence d'Internet est qu'il fournit un flux presque continu d'informations, dont la plupart passe en un instant. Dans une culture qui se nourrit d'éphémère, on peut facilement risquer de croire que ce sont les faits qui sont importants, et non pas les valeurs. Internet offre d'importantes connaissances, mais il n'enseigne pas de valeurs; et lorsque les valeurs sont méprisées, notre humanité même est diminuée et l'homme perd rapidement de vue sa dignité transcendante. En dépit de son immense potentiel de bien, certaines des façons dégradantes et nuisibles dont est utilisé Internet sont déjà connues de tous, et les autorités publiques ont certainement une responsabilité pour garantir que cet instrument merveilleux serve le bien commun et ne devienne pas une source de danger.

De plus, Internet redéfinit de façon radicale le rapport psychologique d'une personne au temps et à l'espace. L'attention est concentrée sur ce qui est tangible, utile, et immédiatement disponible; l'encouragement à approfondir la pensée et la réflexion peuvent manquer. Pourtant, les êtres humains ont un besoin vital de temps et de calme intérieur pour réfléchir et examiner la vie et ses mystères, et pour acquiescer progressivement une domination mûre d'eux-mêmes et du monde qui les entoure. La compréhension et la sagesse sont le fruit d'un œil contemplatif sur le monde, et ne proviennent pas d'une simple accumulation de faits, quel que soit leur intérêt. Ils sont le résultat d'une réflexion qui pénètre la signification plus profonde des choses les unes par rapport aux autres et par rapport à la réalité tout entière. De plus, en tant que forum dans lequel pratiquement tout est acceptable et pratiquement rien ne dure, Internet favorise une façon relativiste de penser et alimente parfois le manque de responsabilité et d'engagement personnels.

Dans un tel contexte, comment pouvons-nous cultiver cette sagesse qui ne provient pas seulement de l'information, mais de la réflexion, la sagesse qui comprend la différence entre le bien et le mal, et qui soutient l'échelle de valeurs qui découle de cette différence?

5. Le fait qu'à travers Internet, les personnes multiplient leurs contacts de façons jusqu'à présent inconcevables ouvre de merveilleuses possibilités de diffuser l'Évangile. Mais il est également vrai que les relations établies de façon électronique ne peuvent jamais remplacer le contact humain direct nécessaire pour une véritable évangélisation. Car l'évangélisation dépend toujours du témoignage personnel de

celui qui est envoyé pour évangéliser (cf. Rm 10 14-15). Comment l'Église passe-t-elle du genre de contact permis par Internet à la Communication plus profonde érigée par la proclamation chrétienne? Comment développons-nous les premiers contacts et échanges d'informations que permet Internet?

Il ne fait aucun doute que la révolution électronique comporte des promesses de grandes découvertes positives pour le monde en voie de développement; mais il existe également le risque qu'elle aggrave les inégalités déjà existantes tandis que l'écart d'information et de communication s'accroît. Comment pouvons-nous être certains que la révolution en matière d'information et de communication, dont Internet est le moteur fondamental, ouvrira en faveur de la mondialisation du développement humain et de la solidarité, objectifs étroitement liés à la mission évangélisatrice de l'Église?

Enfin, en cette période troublée, permettez-moi de demander: comment pouvons-nous être certains que cet instrument merveilleux, d'abord conçu dans le contexte d'opérations militaires, puisse à présent servir la cause de la paix? Peut-il favoriser la culture du dialogue, de la participation, de la solidarité et de la réconciliation sans laquelle la paix ne peut s'épanouir? L'Église pense que oui; et pour être certaine que c'est bien le cas, elle est déterminée à entrer dans ce nouveau forum, armée de l'Évangile du Christ, le Prince de la Paix.

6. Internet fait apparaître des milliards d'images sur des millions d'écrans d'ordinateurs partout dans le monde. De cette galaxie d'images et de sons, le visage du Christ ressortira-t-il et la voix du Christ sera-t-elle entendue? Car ce n'est que lorsque son visage sera contemplé et sa voix entendue que le monde connaîtra la bonne nouvelle de notre rédemption. Tel est le but de l'évangélisation. Et c'est ce qui fera d'Internet un espace véritablement humain, car s'il n'y a pas de place pour le Christ, il n'y a pas de place pour l'homme. C'est pourquoi, en cette Journée mondiale des communications, j'exhorte toute l'Église à franchir courageusement ce seuil, à prendre le large dans les profondeurs d'Internet, afin qu'à présent, comme par le passé, le grand engagement de l'Évangile et de la culture puisse montrer au monde «la gloire de Dieu qui est sur la face du Christ» (2 Co 4, 6). Puisse le Seigneur bénir tous ceux qui œuvrent en vue d'atteindre cet objectif.

Du Vatican, le 24 janvier 2002,
fête de saint François de Sales

Joannes Paulus II

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

L'ASCENSION, FÊTE DE LA RESPONSABILITÉ CHRÉTIENNE

Une réflexion autour de Ac 1,1-11 et Luc 24,46-53

Impossible de croire que Luc ait proposé, dans son Évangile et son livre des Actes, deux récits quelque peu différents de l'Ascension dans une sorte d'inattention Le théologien de la Voie, le compagnon de Paul, a certainement saisi en cet événement de la montée de Jésus au ciel deux choses intimement liées: le Christ et l'Église, la tête et le corps. Et c'est cela que je voudrais proposer à notre méditation.

L'ASCENSION, LA FIN D'UN PARCOURS

Pour Luc, l'Ascension est la conclusion normale du parcours terrestre de Jésus: désormais le Christ montre clairement sa condition divine. Il est descendu du Père et il retourne au Père. Cette issue de l'histoire de Jésus est estimée heureuse parce qu'elle est la confirmation, l'attestation des paroles de Jésus aux apôtres. Jésus est effectivement le fils du Père. «Vous avez entendu ce que je vous ai dit», disait-il aux apôtres, «je m'en vais et je reviens vers vous. Si vous m'aimez, vous seriez dans la joie puisque, je pars vers le Père, car le Père est plus grand que moi». L'Église accueille cet heureux événement, et l'exprime dans un article de son credo: «Il monta au ciel, il est assis à la droite du Père». Comment cela pourrait-il en être autrement? Lui ne s'est-il pas éloigné du ciel lorsqu'il en est descendu pour venir vers nous; et ne s'est-il pas éloigné de nous lorsqu'il est monté pour revenir au ciel? Il était là-haut, tout en étant ici-bas; lui-même en témoigne: *Nul n'est monté au ciel, sinon celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme, qui est au ciel.* Quand nous évoquons le Verbe incarné nous devons entrevoir ce jour plus radieux où il disparaît à nos yeux pour retourner près du Père.

Nous serions peut-être tentés de dire: «Voilà Jésus auprès de Dieu, c'est bien, tant mieux pour lui!». Raisonner ainsi c'est ignorer le grand pas, le seuil irréversible, que cette montée a fait franchir à notre humanité. Dans l'événement de l'Ascension, notre humanité passe de la terre au ciel. Si le premier pas de l'homme sur la lune en 1969 a modifié les dynamiques sociales, politiques et économiques de la planète, combien plus elles le seront par l'Ascension de Jésus? La question vaut la peine d'être posée parce que l'Ascension de Jésus n'est pas qu'une indication de notre espérance en la vie éternelle, elle est aussi, je dirais même qu'elle est en même temps une transformation du monde.

L'ASCENSION, LE DÉBUT D'UNE AVENTURE

Dans la pensée de Luc, il est impensable que ce retour au Père arrête la dynamique amorcée par le Fils. Le deuxième récit de l'Ascension au début des Actes des Apôtres se charge d'en introduire la suite. Si le récit de l'Ascension dans l'Évangile est une conclusion, le récit des Actes se veut une introduction. Introduction à une nouvelle aventure, celle des témoins: *le temps des héritiers* (pour reprendre le titre d'un ouvrage de Jean Marc Ela). De ce point de vue, le récit de l'Ascension selon les Actes fait corps avec la descente de l'Esprit à la Pentecôte. Les héritiers ne restent pas orphelins, ils sont soutenus, portés, aidés. Les actes des apôtres auraient pu valablement se titrer «Actes de l'Esprit». Si le retour au Père a pu se faire le soir même du dimanche de Pâques

comme pour manifester l'éternité du Verbe, Luc retarde l'Ascension des Actes dans le temps pour mieux en faire saisir la portée pour l'Église. Le temps pour le corps de s'adapter à ce qui vient de prendre corps en lui; le temps de l'engendrement pour la génération. L'Ascension inaugure le temps de l'Église. Quarante jours c'est le temps de la maturation pour former un peuple de frères destiné à la mission. Quarante jours c'est le temps pour préparer à l'instar du prophète Elisée, dans le livre des Rois, un corps capable de porter la double part de l'esprit du prophète Elisée, c'est-à-dire pour Elisée de poursuivre la mission d'Elie, et même de réaliser des merveilles plus grandes. Dans le contexte des Actes, Elie c'est le Christ, Elisée le corps de disciples. Elie ne devait-il pas préalablement venir pour qu'Elisée enfin advienne?

L'Ascension des Actes est finalement un programme curieusement déjà établi, direction tracée d'un parcours allant de Jérusalem à Rome en passant par Antioche. Un plan préétabli, une Église «préfabriquée»? Certainement pas. Dieu ne joue pas avec les humains comme on joue avec les marionnettes. Il y a Pierre, il y a les Apôtres, mais a-t-on prévu la conversion de Paul, apôtre, non pas de la part des hommes, ni d'un homme (Ga 1,1) et la direction que prendrait André, pour ne citer que ceux-là? En faisant de la Pentecôte son autre versant, l'Ascension des Actes devient appel à entendre, dans l'absence-présence, ce que l'Esprit dit aux Églises: elle devient capacité de reconnaître le don du Père où qu'il apparaisse; elle devient inclination à rejoindre chaque peuple dans sa particularité. Les Actes des Apôtres ne sont Actes de l'Esprit qu'à travers l'écoute, dans la docilité, dans l'accueil de ceux qui brûlent les étapes (reçoivent l'Esprit avant le baptême) (Ac 11,15), et qui passe outre les canaux érigés (Celui qui avait agi en Pierre, avait parcellément agi en moi) (Ga 2,8). Le programme tracé n'est pas si tracé que ça... Il obéit certainement à un plan qui n'atteindra sa pleine réalisation qu'à l'eschaton, au retour du Christ.

ENTRE LES DEUX, SANS ÊTRE POUR AUTANT ENTRE LES EAUX

On le voit, l'Ascension est à la fois le départ du Christ et l'inauguration du temps de l'Église. En même temps qu'elle plonge les disciples dans la tristesse et l'angoisse, elle invite à se ressaisir pour naître à la responsabilité. Cette intention est clairement définie chez Luc: *Du kerygme, c'est-à-dire de la nouvelle de la passion, mort et résurrection, c'est vous qui en êtes les témoins. Et moi je vais envoyer sur vous ce que mon Père a promis. Puis il les emmena jusque vers Béthanie et, levant les mains, il les bénit. Tandis qu'il les bénissait, il se sépara d'eux et fut emporté au ciel (Luc 24, 46-53).* C'est ainsi qu'Elisée prit la succession d'Elie. C'est aussi ainsi que dans beaucoup de nos traditions un père passe la main à son fils.

Mais, contrairement à d'autres approches de succession, le Christ continue d'être présent dans son corps mystique l'Église. Augustin le souligne, lorsqu'il écrit:

Lui a déjà été élevé au-dessus des cieux; cependant il souffre sur la terre

toutes les peines que nous ressentons, nous ses membres.

Augustin arrive à cette connaissance en méditant sur l'interpellation de Jésus à Paul sur le chemin de Damas: «pourquoi me persécutes-tu?». Il y a un lien organique du Christ avec l'Église. Jésus est la tête, l'Église en est le corps. Augustin souligne l'originalité de cette unité:

Cela ne s'applique à personne sinon à lui, parce que nous sommes lui, en tant qu'il est Fils de l'homme à cause de nous, et que nous sommes fils de Dieu à cause de lui... Il est descendu du ciel par miséricorde, et lui seul y est monté, mais par la grâce nous sommes montés en sa personne. De ce fait, le Christ seul est descendu, et le Christ seul est monté; non que la dignité de la tête se répande indifféremment dans le corps, mais l'unité du corps ne lui permet pas de se séparer de la tête.

Il importe dès lors de prendre la question des Anges à partir de cette observation augustinienne:

Ac. 1,11. Galiléens, pourquoi restez-vous là à regarder vers le ciel? Jésus, qui a été enlevé du milieu de vous, reviendra de la même manière que vous l'avez vu s'en aller vers le ciel.

Cette remarque est loin d'inscrire une tension entre le ciel et la terre; désir du ciel ou attention à la terre: alternative incompatible avec la perspective de corps que nous venons de découvrir. Au contraire, elle croise les deux mouvements en vue du témoignage. À ce sujet, saint Augustin nous avertit de ne pas honorer Jésus-Christ au ciel sans prendre soin de son corps sur la terre, l'humanité:

Voilà que je reste sur la terre, moi qui monte au ciel; je monte parce que je suis

la tête. Mon corps reste encore sur la terre. Où est-il? Sur toute la terre. Prends garde à ne pas le frapper, à ne pas lui faire violence.

Il semble, dès lors, clair que nous ne pouvons espérer rejoindre la tête que si nous avons souci de son corps. Il est aussi évident que pour mieux servir le corps, il nous faut constamment nous référer à la tête. Nous rejetons donc ici, comme anachronique et non fondée la tendance, sans cesse renaissante, visant à opposer contemplation et action. Au contraire, nous posons qu'aucune prière authentiquement chrétienne ne peut longuement ignorer, selon ses possibilités, de travailler pour l'homme; de même aucune action profondément humaine, de motivation chrétienne, ne peut se passer de la prière, elle n'ira pas loin. Je dirai, et qui plus est, qu'il faut souvent lever les yeux au ciel, le temps que les «deux hommes» viennent nous renvoyer à la moisson, laquelle moisson ne peut se faire qu'en esprit d'intendance. «Quand vous ferez ce que vous avez à faire dites simplement que nous sommes serviteurs». Le temps des héritiers est en réalité le temps des ouvriers, jusqu'à l'ouverture de la dernière heure.

D'où qu'on la prenne, l'Ascension des Actes laisse l'«avenir» ouvert, ne le ferme pas. Ce faisant elle casse à la racine, dès l'origine, tout réflexe de propriétaire; elle exorcise de la tentation de maîtrise, de hold-up, qui pourrait animer les membres. La place à occuper dans quelque niveau de responsabilité qui soit restera toujours la place du Christ — que toutefois les promus doivent bien occuper en sentinelle pour mieux la garder, prêt à en rendre compte saisonnièrement selon ses prévisions jusqu'à ce qu'il vienne.

N.B.: Cet article date d'avril 2002.

José Moko
Professeur d'Écriture Sainte
au grand séminaire Saint-Gall

INTENTIONS GÉNÉRALES ET MISSIONNAIRES DU PAPE JEAN-PAUL II POUR 2002

Les intentions générales et missionnaires du Saint-Père pour l'année 2002 :

AVRIL

Générale : Pour que dans les rapides et multiples mutations du monde contemporain soit valorisé le rôle de la famille dans la vocation fondamentale de berceau de la vie et d'école de la foi et des valeurs.

Missionnaire : Pour qu'avec l'appui du témoignage héroïque des martyrs de notre temps, les communautés ecclésiales annoncent avec un courage toujours neuf le Christ Jésus, Rédempteur de l'homme.

MAI

Générale : Pour que les chrétiens vivent la foi d'une façon cohérente et soient des témoins crédibles de



l'espérance évangélique.

Missionnaire : Pour qu'avec l'aide de Marie, la Très Sainte Vierge et Mère, la vocation familiale et sociale de la femme soit défendue et promue dans tous les pays et les cultures du monde.

JUIN

Générale : Afin que les responsables et les disciples des différentes religions coopèrent à la recherche de la paix mondiale en commençant par la conversion du cœur et par le dialogue fraternel.

Missionnaire : Pour que, forts de leur baptême, les laïcs chrétiens engagés leurs énergies pour être le sel de la terre et la lumière du monde dans le cadre de leurs activités.

NATION

GABON : LA BELLE VIE DES EXPLOITEURS D'ENFANTS

Les enfants travaillent. Leur «famille» d'accueil se remplit les poches. Au Gabon, une récente étude montre la face parfois sordide de cet esclavage moderne. Un centre vient d'ouvrir à Libreville pour affranchir, quelques-uns de ces enfants.

Installées au Gabon depuis les années 70, certaines familles d'Afrique de l'Ouest vivent exclusivement de l'exploitation des enfants issus d'un trafic international. C'est le résultat d'une récente enquête de l'Unicef à Libreville, qui révèle que ce phénomène s'est amplifié depuis 5 ans.

Au Gabon, 25.000 enfants, âgés de 8 à 15 ans, sont issus de ce trafic. 7.000 d'entre eux sont quasiment traités en esclaves. Les principaux pays pourvoyeurs de ces réseaux sont le Togo, le Bénin, le Burkina Faso et le Mali. La Côte d'Ivoire, le Gabon et le Nigeria étant les récepteurs. Embarqués dans des pirogues, les enfants transitent par la Guinée Équatoriale ou le Cameroun car il est difficile de débarquer directement sur les côtes gabonaises. À la frontière, ils sont ensuite chargés dans des véhicules de transport de marchandises jusqu'à Libreville, avec la complicité payante de certains gendarmes et policiers.

Les filles, plus demandées que les garçons, sont prises en main par des femmes à travers de multiples filières. Cette préférence tient au fait qu'elles sont en général plus dociles et respectueuses des traditions. Elles sont souvent illettrées mais elles savent compter. En outre, à la puberté, elles peuvent être livrées à la prostitution, soutenues par leur «tuteur». Les plus rudes à la tâche sont parfois sollicitées pour un mariage polygame dans des familles ouest africaines. «Nous venons d'un pays à tradition commerciale et le trafic des enfants se confond avec notre façon de vivre. Nos enfants ou neveux doivent travailler pour assurer leur avenir», explique Christian Kouadio, un mécanicien automobile, comme pour se justifier.

DES ENFANTS DE RENTE

Ils sont employés soit pour les travaux domestiques, soit pour la vente à la sauvette. «Je quitte la maison vers 7 heures du matin et je rentre à 17h30 ou plus tôt, quand j'ai tout vendu», témoigne Ablavi, une petite Togolaise, à peine âgée de 10 ans. Et elle poursuit: «Je vends pour 4000 à 6000 F cfa de cacahuètes bouillies et

séchées, en moyenne par jour, quand ça marche bien». «Nous sommes souvent prises en chasse par la police municipale qui déverse le contenu de nos cuvettes dans la rue. Il est difficile d'expliquer cela à la maison», raconte avec candeur Mariétou. «Je vends bien et mes tuteurs ne sont pas trop méchants avec moi. Mais ils s'inquiètent quand je suis malade (rires)», lance une autre, âgée de 14 ans. Une «chance» que n'ont malheureusement pas la majorité de ces fillettes dont des témoins affirment qu'elles sont souvent battues.

Leurs tuteurs, originaires eux aussi de l'Afrique de l'Ouest, sont pour la plupart employés dans des entreprises privées. Ils arrondissent leur fin de mois avec le salaire de ces enfants qu'ils hébergent. Selon la Direction générale gabonaise du contrôle des prix, chacun de ces petits vendeurs réalise un chiffre d'affaires de 100 000 à 200 000 F cfa par mois (150 à 300 euros environ), selon la marchandise écoulée et le lieu de vente... Pour d'autres, une partie de l'argent est envoyée à leurs géniteurs, en Afrique de l'Ouest. Tout dépend du contrat, quand il en existe un, négocié avec la famille d'accueil. «Le niveau de vie de nos voisins s'est beaucoup amélioré en deux ans, rapporte une dame. Ils exploitent quatre fillettes qui vendent des 'coupe-faim' tout au long de la journée, même le dimanche».

UNE BOUÉE DE SAUVETAGE

Au mois de mars, un centre d'accueil et de transit pour ces enfants a été ouvert dans la banlieue nord de Libreville. Il est né d'une convention signée le 19 janvier 2002 entre le ministère gabonais des Affaires sociales et la Commission européenne. Le personnel a été formé pour encadrer les fillettes soustraites à ces réseaux grâce à un projet régional d'appui à la protection des mineurs et à la lutte contre le trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest.

Les enfants y viennent soit spontanément soit conduits par des assistantes sociales ou les animatrices du centre qui abordent les petites vendeuses dans les rues. C'est le cas de Flora Nguessan, une Togolaise de 13 ans, arrivée au Gabon il y a plus d'un an. «J'ai été conduite au centre d'accueil par le frère d'une amie qui ne supportait pas de me voir battue, raconte-t-elle. La décision a été difficile à prendre et j'ai quitté la maison un dimanche, alors que mes tuteurs étaient partis pour une fête familiale. Les responsables du centre ont alerté l'ambassade de mon pays et les formalités sont en cours pour mon rapatriement à Aného, mon village situé à 100 km de Lomé». Le centre ne dispose que de 50 à 80 places...

Antoine Lawson (Syfia)

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ ?

L'AVENTURE DE L'ESPACE EN ONZE DATES

12 avril 1961 : Le Soviétique Youri Gagarine est le premier homme dans l'espace à bord de Vostok 1.

18 mars 1965 : Alexei Leonov effectue la première sortie dans l'espace.

21 juillet 1969 : L'Américain Neil Armstrong marche sur la Lune (mission Apollo 11).

19 avril 1971 : Les Soviétiques lancent la première station spatiale, Saliout 1.

7 mai 1973 : Trois astronautes s'amarrèrent à la station américaine Skylab, lancée treize jours auparavant, pour la réparer. C'est le premier «bricolage» de l'espace.

17 juillet 1975 : Premier rendez-vous spatial américano-soviétique avec la jonction des vaisseaux Soyouz et Apollo.

24 décembre 1979 : Lancement de la fusée Ariane.

12 avril 1981 : Premier vol habité à bord d'un vaisseau réutilisable, la navette américaine Columbia.

28 janvier 1986 : Explosion, peu après le décollage de la navette Challenger, entraînant la mort des sept membres d'équipage.

19 février 1986 : Lancement du corps central de la station soviétique Mir (140 tonnes).

20 octobre 1968 : Mise en orbite du premier élément de la Station spatiale internationale (ISS) depuis Baïkonour (Russie).

EUTHANASIE :

CONSULTATIONS AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Bernard Kouchner a réuni, le 16 avril, des médecins, philosophes et dignitaires religieux pour «approfondir la réflexion sur ce sujet de la fin de vie». Le ministre a soumis aux participants une déclaration solennelle expliquant «qu'il ne saurait y avoir de légitime assistance à l'interruption d'une vie, sans le respect de sept engagements». Il n'est pas question de changer, pour le moment, la loi du 9 juin 1999 «visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs».

ÉTATS-UNIS :

BUSH CONTRE LE CLONAGE

Georges Bush entend demander au Congrès d'interdire toute forme de clonage humain aux États-Unis. Le président américain s'engage personnellement et entend aller plus loin que la loi actuelle, qui punit le clonage humain de dix ans de prison. Il souhaite également interdire le clonage à visée thérapeutique, qui permet d'obtenir des cellules souches en vue de soigner des maladies jusque là incurables.

LES PIEDS SUR TERRE

Dans le n° 788 de La Croix datée du 22 février 2002, à la rubrique «Le savez-vous ?», il est fait état d'une information titrée: «Un vaccin contre le VIH, un espoir pour demain?».

On y lit également qu'il est prévu d'effectuer des essais cliniques chez l'homme avec un virus VIH de ce vaccin.

Oh frayeur !

Le but de mon intervention est double:

— Éviter que le journal «La Croix» soit pris pour caution morale de ce qui est dit.

— Mettre en garde les autorités compétentes contre toute acceptation d'expérimentation d'une quelconque version de vaccin de ce genre à partir du VIH sur les humains.

En voici les raisons :

1/ Sur le plan scientifique, un nombre aussi restreint d'animaux d'expérimentation ne permet pas le passage de ce protocole à l'expérimentation humaine, même si le résultat était bon à 100%. Or

dans le cas présent, sur sept animaux vaccinés, trois (soit un peu plus de 42%) sont infectés, c'est-à-dire, contagieux. Si on y ajoute (et il le faut) les deux qu'on dit pratiquement sans «aucun signe clinique», on se retrouve à plus de 71% d'échec sans qu'on n'ait un recul suffisant pour juger de l'avenir des deux animaux qui restent pour l'instant indemnes.

2/ Par définition, un vaccin doit non seulement protéger le vacciné de la maladie contre laquelle il est vacciné mais doit aussi, l'empêcher de véhiculer et de transmettre cette maladie. Or dans le cas présent, un peu plus des 2/3 des vaccinés portent le virus, et peuvent dans ces conditions le transmettre. Ils représentent des individus dangereux ignorés. Ceux qu'on appelle les porteurs sains, véhiculent des épidémies.

En conclusion, ce qu'il faut savoir, c'est qu'au jour d'aujourd'hui, au regard de ce travail, le demain pour l'espoir n'est pas encore là. Alors, ayons les pieds sur terre !

Docteur Amicet Nsouhouvi

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

UNE RÉALITÉ : L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE LES RAISONS... MAIS...

(Suite de la première page)

la CEB s'est engagée dans la réalisation de certains projets dont particulièrement l'interconnexion CEB-NEPA. La réalisation de cette interconnexion est d'ailleurs incontournable compte tenu des limites de la capacité de transport d'énergie électrique de la ligne Akossombo-Lomé qui relie le Bénin. Cette ligne est déjà vieille de trente ans. Mais dans le cadre de la mise en œuvre des projets alléchants de la CEB, les bailleurs de fonds ont indiqué, avec insistance, que la résorption du déficit enregistré suite au déséquilibre structurel des tarifs est une condition sine qua non pour la confirmation de leurs concours au profit des différents projets (Interconnexion CEB-NEPA, interconnexion Nord-Togo et Nord-Bénin, projet Adjarala...)

RÉAJUSTEMENT TARIFAIRE

Face à cette situation, il était devenu urgent d'opérer un réajustement tarifaire même si les clients de la CEB sont préoccupés par son impact sur leur trésor-

erie et le prix de vente aux consommateurs. Saisie de la situation, et après analyse, la Haute Autorité en a rendu compte au Haut Conseil Inter-Étatique lors de sa réunion du 25 juin 2001 tenue à Cotonou. Toute analyse faite, il a été retenu, à cette réunion, un relèvement du tarif jusqu'à la pratique par la CEB à un niveau pouvant lui permettre de rétablir son équilibre financier. Ce relèvement décidé se présente comme suit :

— 12 F CFA / Kwh soit 32% du prix actuel pour les distributeurs que sont TOGO-ELECTRICITE au Togo et la SBEE au Bénin ;

— 14 F CFA / Kwh soit 35% du prix actuel pour les sociétés industrielles à savoir WACEM et OTP (actuelle IFG-Togo) au Togo et SCB Lafarge au Bénin.

DATE BUTOIR

En conséquence, le Haut Conseil Inter-Étatique a recommandé aux gouvernements de la République togolaise et de la République du Bénin d'approuver l'ajustement des tarifs de la CEB. Ainsi,

ces tarifs passeraient de 38 F CFA / Kwh à 50 F CFA / Kwh pour les distributeurs que sont TOGO-ELECTRICITE et la SBEE, et de 40 F CFA / Kwh à 54 F CFA / Kwh pour les industrielles que sont, au Bénin : SCB-LAFARGE, et au Togo : IFG-TOGO et WACEM.

Il s'en est suivi des ballets de réunions, concertations, échanges de correspondances. Finalement, le 19 octobre 2001, le Haut Conseil Inter-Étatique, avec la participation partielle des directeurs généraux de la SBEE et de TOGO-ELECTRICITE, a décidé de l'application de l'ajustement tarifaire des tarifs pratiqués jusqu'ici et ce à partir du 1^{er} décembre 2001.

CE QUI CHOQUE

La décision est donc prise. Son application ne fait plus l'ombre de doute. Le vin est tiré. Les consommateurs de l'énergie électrique vont alors boire la coupe mais amèrement, et très amèrement par certains. Pour plus d'un consommateur d'énergie électrique au Bénin

puisque nous y sommes, l'environnement économique n'est pas facile à vivre. Il sera encore plus difficile avec les retombées de cette décision. Par ailleurs, cette décision de réajustement tarifaire rentre en vigueur avec six mois de retard à rattraper. Sans nul doute, les conséquences vont être lourdes. Déjà, il est à noter que l'accroissement décidé est de l'ordre de 30%. Et pour l'heure, aucune mesure sociale satisfaisante d'accompagnement ne pointe à l'horizon.

ESPOIR

La SBEE va-t-elle, à son tour, chercher à réajuster son prix de vente de l'énergie électrique? Le fera-t-elle dans le cadre du soutien de l'État aux populations ?

Puisqu'il est permis de rêver, espérons que nos décideurs politiques prendront en temps opportun leurs responsabilités dans le sens du soulagement de la population.

Ajain Sessou

LE PROCESSUS AYANT ABOUTI AU RÉAJUSTEMENT TARIFAIRE

Les principales étapes et dates du processus de réajustement sont les suivantes :

30 JANVIER 2001

85^{ème} réunion de la Haute Autorité consacrée au budget exercice 2001 de la CEB : le budget n'a pu être adopté compte tenu du niveau exceptionnellement élevé de son déficit évalué à 9,5 milliards de F CFA.

Contrairement aux exercices précédents où l'équilibre des comptes était assuré par le report de certaines dépenses de fonctionnement estimées non prioritaires, l'importance du déficit était tel que non seulement le report des charges ne pouvait constituer une solution pour résorber le déficit, mais aussi de nouveaux reports ne peuvent que mettre en cause la pérennité des installations de production et transport.

La situation prévisionnelle 2001 de la CEB était la suivante :

• Le résultat prévisionnel 2001 est de 9,5 milliards de F CFA ;

• La marge brute, c'est-à-dire la différence entre les charges directes de production et d'achat et les produits de vente de l'électricité ne couvre que 43,5% des autres charges de fonctionnement hors dotations aux amortissements.

• La trésorerie prévisionnelle conduit à une cessation de paiement dès le mois de juin 2001.

Les différentes solutions envisagées par la Haute Autorité pour résorber le déficit sont les suivantes :

1 — éviter autant que possible l'utilisation des turbines à gaz en privilégiant les importations du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

Cette disposition est une mesure permanente pour l'optimisation des coûts de production. Aujourd'hui, les lignes Akossombo-Lomé sont exploitées à leur capacité maximale de transport, en particulier aux heures de pointe (85 MW).

2 — s'approvisionner directement en combustible sur le marché international. Les seuls demandes de la CEB ne justifient pas les capacités de transport requis pour de telles opérations. La location de ces capacités auprès des pétroliers a été envisagée sans conclusion satisfaisante ;

3 — procéder au déstagement de certaines localités. Les impacts économiques, psychologiques et socio-politiques des déstagements ne justifient pas de telles opérations ;

4 — accorder des subventions de fonctionnement à la CEB. Le projet de budget présente un déficit de 9,5 milliards. Une subvention de fonctionnement de 4,75 milliards par État suffirait à équilibrer les comptes de la CEB pour 2001. Il resterait cependant à résorber le déficit des années à venir. Par ailleurs, les deux pays étant en programme d'ajustement structurel avec les institutions de Bretton Woods, l'octroi de subvention à une institution de production de biens et services marchands est contraire à leur doctrine ;

5 — ajuster les tarifs de vente de la CEB.

12 FÉVRIER 2001

Après avoir passé en revue toutes les alternatives ci-dessus, la Haute Autorité a retenu la solution de l'ajustement tarifaire et dressé rapport au Haut Conseil Inter-Étatique.

DU 3 AU 24 AVRIL 2001

Tournée d'information de la Haute Autorité : réunion avec chaque client comme suit :

• SBEE : 03 avril 2001 — 10 h
• SCB LAFARGE : 03 avril 2001 — 15 h 30
• TOGO-ELECTRICITE : 04 avril 2001 — 16 h
• OTP (actuelle IFG - Togo) : 05 avril 2001 — 9 h
• WACEM : 05 avril 2001 à 11 h 30 et 24 avril 2001 à 10 h 50.

À l'issue de ces réunions, la Haute Autorité a précisé le contexte ainsi que les niveaux de relèvement envisagés, et demandé à chaque client de procéder à des simulations et d'indiquer l'impact du relèvement sur ses activités.

Diverses informations ont été mises à disposition par les clients aux dates ci-après :

SCB LAFARGE : 05 avril 2001

SBEE : 09 avril 2001

TOGO-ELECTRICITE : 17 avril 2001 et 03 mai 2001

WACEM : 25 avril 2001

OTP (actuelle IFG-Togo) : 29 juin 2001 et 04 mai 2001.

Une réunion de concertation CEB/SBEE/TOGO-ELECTRICITE s'est tenue au siège de la CEB à Lomé en présence du Président de la Haute Autorité. Au cours de cette réunion, la Haute Autorité a signifié à la SBEE et à TOGO-ELECTRICITE que l'objectif de la réunion était de chiffrer les implications possibles du relèvement du prix de vente de la CEB.

TOGO-ELECTRICITE a déclaré qu'un relèvement de 38 à 48 F du prix de vente de la CEB allait remettre toute son économie en cause et suggéré de rechercher des gains de productivité au sein de la CEB.

La SBEE a également évoqué les difficultés de son exploitation en particulier la qualité de la fourniture et l'obligation pour elle de faire une production de compensation à Cotonou, et a proposé que d'autres solutions soient envisagées pour l'équilibre des comptes de la CEB.

Après divers échanges de vue sur les possibilités techniques du réseau, la Haute Autorité a demandé les informations complémentaires suivantes à chaque distributeur pour le vendredi 11 mai 2001 au plus tard :

• les prévisions d'achat d'énergie auprès de la CEB, de 2001 à 2005 ;
• les prévisions de vente en réseau interconnecté et hors réseau interconnecté ;
• la structure du prix de revient de l'énergie, la quote-part de la fourniture CEB dans ce prix de revient et l'impact d'un relèvement de 10 F / Kwh sur le prix de revient.

Les distributeurs ont pour leur part demandé à la CEB de leur fournir dans les mêmes délais :

• les statistiques de vente de la CEB des cinq dernières années ;
• les projections de vente pour les cinq prochaines années (de 2001 à 2005).

• la structure du prix de revient de la CEB.

11 MAI 2001

Les informations demandées à la CEB ont été mises à la disposition des distributeurs par

courrier n° 220 à TOGO-ELECTRICITE et n° 219 à la SBEE.

17 MAI 2001

Lettre 028/dg/Togo 2001 au DG de la CEB, transmettant les prévisions d'achat d'énergie par TOGO-ELECTRICITE auprès de la CEB pour la période 2001-2005 : 452 GWh/an contre 350 GWh soit une augmentation de 30%, ainsi que les ventes de TOGO-ELECTRICITE de 2001 à 2005.

Sur les bases des données fournies par TOGO-ELECTRICITE et SBEE, la CEB a refait les projections financières et conclu à un relèvement de 14 F/Kwh pour les Industriels et 12 F CFA/Kwh pour les distributeurs.

25 JUIN 2001 À COTONOU

Compte rendu de la Haute Autorité au Haut Conseil Inter-Étatique et Décision du Haut Conseil Inter-Étatique de recommander aux gouvernements de la République togolaise et de la République du Bénin d'approuver l'ajustement des tarifs de la CEB à compter du 1^{er} juillet 2001.

29 AOÛT 2001

Approbation du relèvement par le Conseil des ministres au Togo ;

19 SEPTEMBRE 2001

Approbation du relèvement par le Conseil des ministres du Bénin.

18 OCTOBRE 2001

Réunion avec l'Autorité de régulation du Togo, TOGO-ELECTRICITE, l'AFD, la Banque mondiale, le Fonds de la CEDEA et la BOAD.

19 OCTOBRE 2001

Réunion du Haut Conseil Inter-Étatique, avec la participation partielle des directeurs généraux de la SBEE et de TOGO-ELECTRICITE.

Le Haut Conseil Inter-Étatique a décidé de l'application de l'ajustement à compter du 1^{er} décembre 2001.